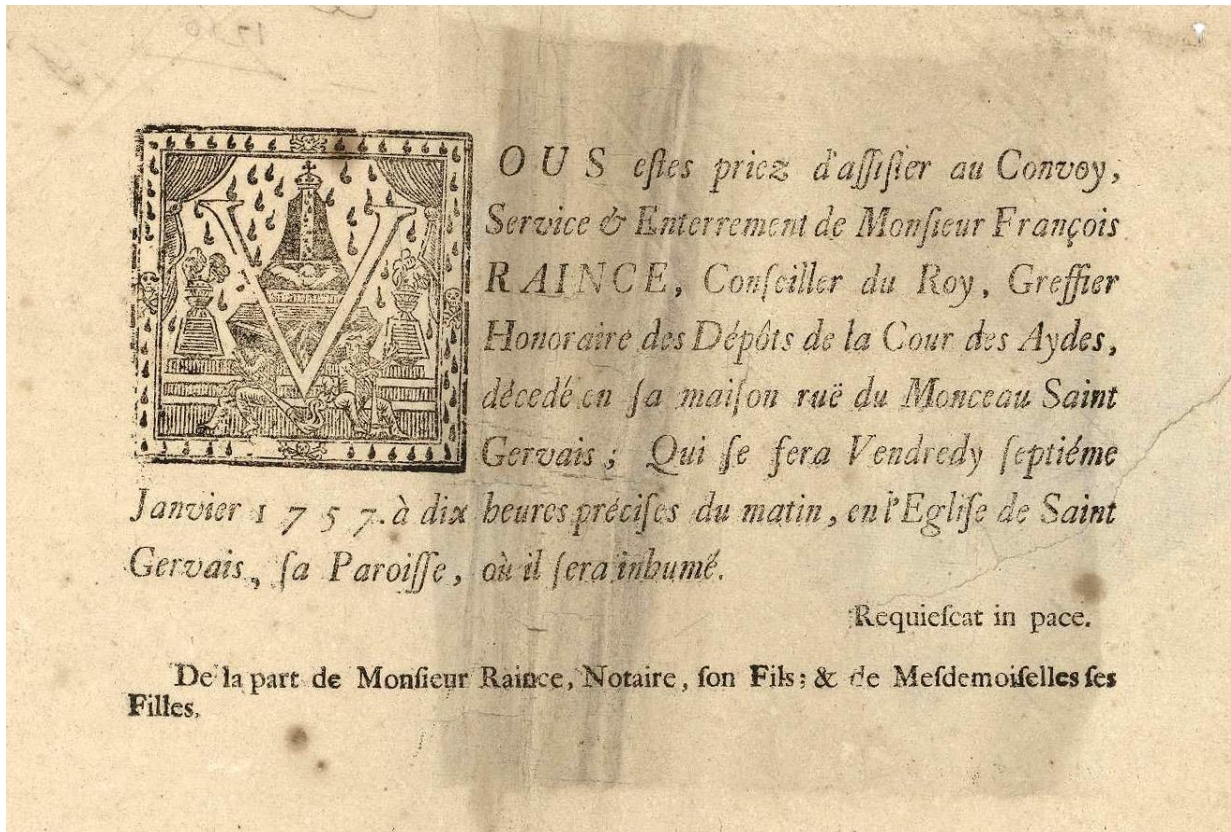


Famille RAINCE (archives notariales & judiciaires)

La famille RAINCE est une famille de magistrats établie à Paris dès le début du 17^{ème} siècle.



Les actes transcrits dans ce fichier appartiennent à 2 catégories :

- des actes notariés consultés aux Archives nationales.
- des actes judiciaires provenant des registres numérisés de clôtures d'inventaires ou de tutelles, & indexés dans la *Base des familles parisiennes* : la plupart des transcriptions ont été annexées aux actes numérisés ; elles sont accompagnées ici de quelques notes destinées à éclairer les relations de parenté.¹

¹ La plupart des familles & personnes mentionnées dans ces actes figurent dans la base GeneaNet du transcripateur : <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=potpaul>

Table des actes

| | |
|--|-----------|
| Pierre RAINCE & Michelle LORET (1^{ères} nocés) : Marguerite..... | 1 |
| Avis RAINCE du 15 février 1631 | 1 |
| Avis REGNAULT & BOURGOING du 3 juin 1631..... | 2 |
| Émancipation REGNAULT du 9 novembre 1632 | 3 |
| Subrogation REGNAULT du 24 janvier 1634..... | 4 |
| Réception du successeur de Jean BOURGOING à l'office de procureur le 24 octobre 1650 | 5 |
| Émancipation BOURGOING du 1 ^{er} juillet 1656 | 6 |
| Avis BOURGOING du 12 mai 1660..... | 7 |
| Tuition BIDAULT du 12 novembre 1674 | 8 |
| Tuition REGNAULT du 8 janvier 1680..... | 9 |
| Avis REGNAULT du 9 juin 1691..... | 10 |
| Clôture de l'inventaire après décès d'Emmanuel REGNAULT du 1 ^{er} août 1691 | 11 |
| Émancipation & avis REGNAULT du 22 janvier 1697..... | 12 |
| Avis REGNAULT du 7 août 1699 | 13 |
| Avis REGNAULT du 20 août 1699 | 14 |
| Avis REGNAULT, femme DELABARE, du 23 mars 1701 | 15 |
| Tuition, émancipation & avis REGNAULT & BAULT du 8 octobre 1707 | 16 |
| Tuition & avis SOULAS du 17 janvier 1719 | 17 |
| Pierre RAINCE & Michelle LORET (1^{ères} nocés) : Radegonde..... | 18 |
| Tuition PARISOT du 8 avril 1643 | 18 |
| Avis PARISOT du 19 juillet 1661..... | 19 |
| Avis LE MUSNIER du 3 juillet 1688 | 20 |
| Avis LE MUSNIER du 16 septembre 1689 | 21 |
| Avis FERNAULT du 14 juin 1694 | 22 |
| Tuition & avis FERNAULT du 17 février 1695 | 23 |
| Avis FERNAULT du 23 janvier 1698..... | 24 |
| Avis LE MEUSNIER, veuve FERNAULT, du 29 novembre 1698..... | 25 |
| Émancipation PARISOT du 22 avril 1699 | 26 |
| Tuition PARISOT du 25 avril 1724 | 27 |
| Avis PARISOT du 2 septembre 1726 | 28 |
| Pierre RAINCE & Marie LE CERF (2^{èmes} nocés) | 29 |
| Avis RAINCE du 9 février 1632 | 29 |
| Avis RAINCE du 28 septembre 1632 | 30 |
| Tuition BECQUEREL du 21 avril 1645 | 31 |
| Avis BECQUEREL du 8 février 1647 | 32 |
| Émancipation BECQUEREL du 19 septembre 1661 | 33 |
| Avis RAINCE & BECQUEREL du 29 novembre 1661 | 34 |
| Avis de RAYMBERT du 3 février 1663 | 35 |
| Renonciation de RAIMBERT du 23 août 1664 | 36 |
| Émancipation LE CONTE du 15 janvier 1665 | 37 |
| Émancipation LE CONTE du 7 mars 1665 | 38 |

| | |
|---|-----------|
| Avis de RAIMBERT du 13 mars 1666 | 39 |
| Avis LE CONTE du 23 mai 1666 | 40 |
| Pierre RAINCE & Marguerite CHANLATTE (3^{èmes} nocés) | 41 |
| Contrat de mariage entre Pierre RAINCE & Marguerite CHANLATTE le 4 juillet 1632 .. | 41 |
| Contrat de mariage entre Antoine MORIAU & Marguerite RAINCE le 6 juillet 1653 | 42 |
| Avis RAINCE du 30 janvier 1660..... | 43 |
| Avis RAINCE du 26 novembre 1661..... | 44 |
| Avis RAINCE, LE CONTE & RAIMBERT du 7 janvier 1662 | 45 |
| Avis RAINCE du 21 juin 1662 | 47 |
| Avis RAINCE du 16 février 1663 | 48 |
| Avis RAINCE du 13 août 1663..... | 49 |
| Avis RAINCE du 6 février 1666..... | 50 |
| Curation RAINCE du 17 septembre 1667..... | 51 |
| Avis RAINCE du 14 décembre 1668 | 52 |
| Tuition MOREAU du 2 mai 1674..... | 53 |
| Bénéfice d'inventaire RAINCE du 18 juillet 1676 | 54 |
| Tuition & avis PIOGER de RETONVAL du 4 février 1711 | 55 |
| Claude RAINCE & Élisabeth LE LORAIN | 56 |
| Contrat de mariage entre Claude RAINCE & Catherine BOUCHER le 24 février 1659 | 56 |
| Avis CHARLOT du 5 mai 1668..... | 57 |
| Bénéfice d'inventaire RAINCE du 4 janvier 1678..... | 58 |
| Avis RAINCE du 23 décembre 1680 | 59 |
| Bénéfice d'inventaire RAINCE & CHARLOT du 29 octobre 1682..... | 60 |
| Avis RAINCE du 29 janvier 1684 | 61 |
| Émancipation, tuition & avis RAINCE du 3 février 1688 | 62 |
| Avis RAINCE du 22 mai 1688..... | 63 |
| Émancipation & avis RAINCE du 13 janvier 1699 | 64 |
| Tuition de LORME du 4 novembre 1711..... | 65 |
| Avis DELORME du 5 février 1712..... | 66 |
| Avis DELORME du 20 novembre 1714 | 67 |
| Émancipation DELORME du 22 octobre 1715 | 68 |
| Avis DELORME du 23 novembre 1719 | 69 |
| Parentèle RAINCE | 70 |
| Avis MAUCLOU du 26 septembre 1664..... | 70 |

**Pierre RAINCE & Michelle LORET (1^{ères} nocés) :
Marguerite**

Avis RAINCE du 15 février 1631

L'an 1631 le samedi 15^{ème} jour de février, par devant nous Michel MOREAU, conseiller du Roy en ses [...] & lieutenant civil [...], vu la requête à nous faite & baillée [...] par Me [...], procureur au Châtelet de Paris, au nom & comme subrogé tuteur des enfants mineurs de Pierre RAINCE, commis au greffe de l'audience civile du dit Châtelet, & de défunte Michelle LORET, jadis sa femme, qui était fille du dit LORET [...], Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, à cause de Marguerite RAINCE, sa femme, [...] ils ont fait assembler les parents & amis des dits mineurs du côté maternel pour donner leur avis sur l'action intentée contre le dit [...] au dit nom de subrogé tuteur des dits mineurs ; & le dit REGNAULT à cause de sa femme à la requête du dit RAINCE [...]

[p. 2]

sont comparus [...] ainsi qu'il ensuit, savoir :

- *le dit LORET, oncle maternel & subrogé tuteur,*
- *Me Daniel REGNAULT, beau-frère à cause de Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Me [...] [FOR...], greffier criminel, cousin maternel,*
- *Me Pierre BOURGOING, procureur au Châtelet, cousin maternel,*
- *Me Georges [L...], procureur au dit Châtelet, oncle maternel,*
- *Me Jean BACHELIER, conseiller du Roy & substitut de Monsieur le procureur général, oncle maternel,*
- *Antoine LE [M...], procureur en la Cour [...], cousin maternel à cause de sa femme,*
tous en personne [...]

**Avis REGNAULT & BOURGOING
du 3 juin 1631**

L'an 1631 le mardi 3^{ème} jour de juin, par devant nous Jean Pierre de LA MOTHE, conseiller du Roy en son Châtelet de Paris, vu la requête à nous présentée le 2^{ème} du présent mois par Me Jehan BOURGOING, procureur en la Cour de céans, au nom & comme curateur de Marie REGNAULT, sa femme, & encore le dit BOURGOING stipulant pour Marie BOURGOING, sa fille.

Narrative : que défunte Michelle de SAIN, au jour de son décès veuve de feu François REGNAULT dit la Roque, vivant courtier des écuries du Roy, mère de la dite Marie REGNAULT, par son testament & ordonnance de dernière volonté du 16^{ème} avril, aurait donné & légué à icelle Marie REGNAULT la somme de 4 000 livres outre les 3 000 livres à elle baillée sur sa succession en mariage d'une part, & à Marie BOURGOING, sa filleule, fille des dits BOURGOING & Marie REGNAULT, la somme de 1 000 livres ; desquels legs le dit BOURGOING comme curateur de sa dite femme à cause de sa minorité, stipulant pour sa dite fille, aurait demandé la délivrance ; pour ce faire, la dite Marie REGNAULT a été autorisée par justice au refus du dit BOURGOING ; laquelle délivrance des dits legs que dessus ne se peut obtenir sinon en renonçant par la dite Marie REGNAULT à la succession de la dite feu Michelle de SAIN, sa mère, [...] à son legs & à ce qu'elle a eu en mariage ; laquelle renonciation icelle Marie REGNAULT ne peut faire valablement à cause de sa minorité.

Requérant à cette fin le dit BOURGOING luy être permis de faire assembler les parents & amis de sa dite femme & fille pour donner leur avis sur ce que dessus, ce que luy aurions accordé ; en vertu de laquelle requête, suivant les assignations données, sont comparus les parents & amis ci après nommés, à savoir :

- *Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, frère de la dite Marie REGNAULT, femme du dit BOURGOING, & oncle de la dite Marie BOURGOING,*
- *Denis BOULAY, palefrenier ordinaire des écuries de la Reyne, cousin maternel à cause de sa femme,*
- *Me Jean LORET, procureur au Châtelet de Paris, aïeul maternel du dit BOURGOING & bisaïeul de la dite Marie BOURGOING,*
- *Me Georges LIMOSIN, aussi procureur au dit Châtelet, oncle maternel du dit BOURGOING & grand-oncle de la dite Marie BOURGOING à cause de Marie LORET, sa femme,*
- *[...]*

lesquels, après serment par eux fait en tel cas requis & accoutumé, ont tous dit qu'ils sont d'avis que la dite Marie REGNAULT & le dit BOURGOING, son curateur, renoncent à la succession de la dite feu Michelle de SAIN, mère de la dite REGNAULT, [...]

**Émancipation REGNAULT
du 9 novembre 1632**

L'an 1632 le mardi 9^{ème} jour de novembre, vu par nous Michel MOREAU, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé, lieutenant civil & prévôt des marchands de la ville & prévôté & vicomté de Paris, les lettres royaux en forme de bénéfice d'âge donnés à Paris le 12^{ème} jour d'août au dit an, signés par le conseil [A...] & scellés sur simple queue de cire jaune, obtenus & impétrés par Emmanuel REGNAULT, [licencié ès lois] & avocat en la Cour du parlement, fils à feu François REGNAULT dit la Roque, vivant courtier ordinaire des écuries du Roy, & à Michelle de SAIN, ses père & mère ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté nous aurait mandé d'appeler par devant nous les parents & amis du dit impétrant, [...] le dit impétrant être âgé de 20 ans ou environ, capable de régir & gouverner sa personne & biens, [...]

Suivant & en vertu desquelles lettres aurait le dit impétrant fait convoquer & assembler par devant nous ses parents & amis pour donner leur avis sur l'entérinement des dites lettres, lesquels seraient comparus, à savoir :

- *Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, frère & tuteur,*
- *François REGNAULT dit la Roque, courtier des écuries du Roy, frère & subrogé tuteur,*
- *Villars REGNAULT, frère,*
- *Me Jean BOURGOING, procureur au Châtelet, beau-frère à cause de sa femme,¹*
- *Me Jean MAILLY, procureur au dit Châtelet,*
- *Me [...], aussi procureur au dit Châtelet,*
- *& Me Jean LORET, aussi procureur au dit Châtelet, ami,*
auxquels parents [...]

¹ Marie REGNAULT.

Subrogation REGNAULT du 24 janvier 1634

L'an 1634 le mardi 24^{ème} jour de janvier, est comparu par devant nous Michel MOREAU, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé, lieutenant civil & prévôt des marchands de la ville & prévôté & vicomté de Paris, Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, tuteur de Nicolle & Jeanne REGNAULT, ses sœurs, filles mineures de défunt François REGNAULT, vivant courtier des écuries du Roy, & de Michelle de SAIN, leurs père & mère ; lequel au dit nom nous a dit & remontré qu'à propos du décès arrivé depuis peu de François REGNAULT dit la Roque, vivant courtier ordinaire des écuries du Roy, leur frère & subrogé tuteur des dites mineures, il serait besoin de leur élire un autre subrogé tuteur ; c'est pourquoy il aurait fait convoquer & assembler les parents & amis d'icelles mineures ci après nommés, savoir :

- *le dit Me Daniel REGNAULT, frère,*
- *Me Jehan BOURGOING, procureur au dit Châtelet, beau-frère à cause de Marie REGNAULT, sa femme,*
- *Villars REGNAULT, bourgeois de Paris, frère,*
- *Me Jean LORET, aussi procureur au dit Châtelet, ami,*
- *[...]*

**Réception du successeur de Jean BOURGOING à l'office de procureur
le 24 octobre 1650 ¹**

Vu par nous Nicolas ROBERT & Daniel AMELINE, procureurs syndics de la communauté des procureurs du Châtelet de Paris, les lettres de provision de la charge & office de procureur en la prévôté & siège présidial & juridiction des auditeurs du Châtelet de Paris délivrées par sa Majesté au profit de défunt maître Jean BOURGOING le dernier décembre 1625, signées sur le repli par le Roy REGNOUARD & scellées.

La déclaration de sa dite Majesté du 2^{ème} janvier 1630, par laquelle les offices de procureur ès Cours, département, chambres des comptes & Cour des aydes, présidiaux & autres juridictions du Royaume royales, sont rendus héréditaires pour en jouir & disposer héréditairement [...]

Quittance signée de [N...] du 16^{ème} janvier au dit an 1630 de la somme de 275 livres payée par le dit BOURGOING pour le dit droit d'hérédité de son dit office, dûment contrôlée, & autre quittance du 20^{ème} décembre 1639 [...]

Le certificat du décès du dit BOURGOING [advenu] le 11^{ème} novembre 1640, signé DELAPORTE, cleric de l'œuvre de l'église Saint Séverin en cette ville.

La nomination faite pour Marie REGNAULT, veuve du dit défunt BOURGOING, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs d'icelui défunt & d'elle, de la personne de Me Dreux de LANDELLE, praticien au dit Châtelet, pour être pourvu du dit office au lieu du dit défunt BOURGOING par acte passé par devant DUPUIS & BRION, notaires, le 27^{ème} septembre 1650.

Quittance de finance pour la dite nomination [...]

Les lettres de provision du dit office expédiées en faveur du dit de LANDELLE le 15^{ème} du présent mois d'octobre, signées sur le repli par le Roy MAILLARD & scellées.

& la requête par le dit de LANDELLE présentée à monsieur le prévôt de Paris ou monsieur le lieutenant civil pour être reçu en la dite charge ; l'ordonnance de mon dit sieur le lieutenant civil portant [...]

Nous n'empêchons sous le bon plaisir de mon dit sieur le lieutenant civil & de messieurs les conseillers au dit Châtelet le dit de LANDELLE être reçu en la dite charge & office de procureur postulant au dit Châtelet, siège présidial & juridiction des auditeurs, étant trouvé capable ; fait le 24^{ème} octobre 1650.

¹ Registre de tutelles du second semestre 1651 : AN/Y//3928

Émancipation BOURGOING du 1^{er} juillet 1656

Vu les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le [...] jour de juin dernier, signées par le conseil [C...] & scellées, obtenues & impétrées par François BOURGOING, âgé de 20 ans, & par Jean BOURGOING, âgé de 17 ans ou environ, enfants mineurs de défunt Me Jean BOURGOING, vivant procureur au Châtelet de Paris, & de Marie REGNAULT, leurs père & mère ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté nous aurait mandé qu'appelés par devant nous, les parents & amis des impétrants [...] ;

lesquels seraient comparus, à savoir :

- *la dite veuve mère par Me Emmanuel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, fondé de son pouvoir du jour d'hier,*
- *François BIDAULT, marchand bourgeois de Paris, beau-frère à cause de Marie BOURGOING, sa femme, présent,*
- *noble homme Me Jean BACHELIER, conseiller du Roy, substitut de Mr le procureur général au parlement de Paris, oncle paternel à cause de Dam^{lle} Marguerite LORET, sa femme,*
- *noble homme Me François BACHELIER, conseiller du Roy au dit Châtelet, cousin paternel,*
- *[...]*
comparant par Me Jean [D...], procureur en cette Cour, fondé de leur pouvoir du jour d'hier,
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, oncle maternel, présent,*
- *& le dit Me Emmanuel REGNAULT, cousin maternel, présent,*

auxquels parents présents & au dit Emmanuel REGNAULT au dit nom avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur le contenu ci-dessus [...]

Avis BOURGOING du 12 mai 1660

L'an 1660 le mercredi 12^{ème} jour de mai, par devant nous Nicolas LUSSON [...] est comparu Jean BOURGOING, fils de défunt Me Jean BOURGOING, vivant procureur au Châtelet, & de Marie REGNAULT, à présent sa veuve, ses père & mère, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Me Noël CHANLATTE, son oncle & curateur, assisté de Me Emmanuel REGNAULT, son procureur ; lequel nous a dit [...]

Tuition BIDAULT du 12 novembre 1674 ¹

L'an 1674 le 12^{ème} jour de novembre, par devant nous Antoine RIBEYRE est comparu Me Emmanuel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, au nom & comme exécuteur testamentaire de défunte Marie REGNAULT, au jour de son décès veuve Me Jean BOURGOIN, vivant aussi procureur au dit Châtelet ; lequel nous a dit qu'en la dite qualité, il est obligé de faire faire inventaire des biens & effets délaissés par la dite défunte ; mais comme par son testament, elle a substitué la part & portion héréditaire qui aurait appartenu à Marie BOURGOIN, sa fille, veuve François BIDAULT, aux enfants nés & à naître de la dite Marie BOURGOIN, il est nécessaire pour la validité du dit inventaire & des autres actions qui se feront en conséquence d'élire un tuteur aux dits enfants à l'effet de soutenir pour eux la dite substitution.

A ces causes, il nous a présenté sa requête expositive de ce que dessus afin d'avoir permission de faire appeler par devant nous leurs parents & amis tant paternels que maternels pour donner leur avis sur la dite élection ; laquelle permission ayant de nous obtenue par notre ordonnance étant au bas de la dite requête du 9 du présent mois, il a en vertu d'icelle & aux fins susdites convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis des dits mineurs ci après nommés, savoir :

- *Me François BOURGOIN, ci devant huissier au grand Conseil, oncle paternel,*
- *Me Jean BOURGOIN, procureur au Châtelet de Paris, aussi oncle paternel,*
- *Me GEOFFROY, commis aux aydes, parent au même degré,*
- *Pierre BIDAULT, marchand de vin à Paris, cousin paternel,*
- *BARTHELEMY, sergent à verges au Châtelet de Paris, cousin issu de germain paternel à cause d'Élisabeth BIDAULT, sa femme,*
- *Me Noël CHANLATTE, bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de défunte [Nicolle] REGNAULT, sa femme,*
- *& Me Jean VINCENT de BURY, aussi procureur au dit Châtelet, cousin maternel,*

& d'autant qu'ils sont comparus par Me Samuel LUCAS, procureur au dit Châtelet, fondé de leur pouvoir sous seing privé du 8 du présent mois ; nous requiert le dit REGNAULT de prendre le serment & avis du dit LUCAS au dit nom sur ce que dessus ; [...] ;

après lequel [serment], il nous a dit pour eux suivant leur dit pouvoir que pour soutenir & demander exécution de la substitution faite en faveur des enfants nés & à naître de la dite Marie BOURGOIN, à présent veuve du dit François BIDAULT, héritiers substitués de la dite défunte REGNAULT, leur aïeule maternelle, veuve Me Jean BOURGOIN, vivant procureur au Châtelet de Paris, par son testament olographe du 11 octobre 1670, reconnu par devant FERRET & BUON, notaires, le 2 mai 1673, il est d'avis que Me Nicolas REGNAULT, procureur au dit Châtelet, leur soit élu tuteur, le nommant à cet effet.

¹ Cet acte est suivi d'un avis du 18 janvier 1678.

Tuition REGNAULT du 8 janvier 1680

L'an 1680 le 8^{ème} jour de janvier, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Me Nicolas REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, lequel nous a dit qu'il a convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis de Marie & Étienne REGNAULT, enfants mineurs de luy & de Marguerite GOMBAULT, sa femme, leur père & mère, pour donner leur avis sur l'élection d'un tuteur [...] ;¹

& d'autant que les dits parents & amis sont comparus, savoir :

- *Me François REGNAULT, avocat en parlement,*
- *Me Emmanuel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris,*
- *Daniel REGNAULT, gentilhomme de Monsieur duc d'Orléans, oncles paternels,*
- *Étienne & Claude GOMBAULT, bourgeois de Paris, oncles maternels,*
- *& Antoine NICERON, marchand bourgeois de Paris, aussy oncle maternel à cause de Marie GOMBAULT, sa femme,*

tous par Me Jean FONTAINE, procureur au Châtelet de Paris, [...]

¹ Étienne REGNAULT sera notaire au Châtelet de Paris de 1710 à 1751.

Avis REGNAULT du 9 juin 1691

L'an 1691 le 9^{ème} jour de juin, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 24^{ème} jour de mai dernier, signées par le conseil RAINCE & scellées, obtenues & impétrées par Claude REGNAULT, âgé de 24 ans ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté nous aurait mandé [...]

suivant & aux fins desquelles lettres, le dit impétrant les a fait assembler ce jourd'huy par devant nous pour donner leur avis tant sur l'entérinement des dites lettres que l'élection d'un curateur à ses causes & actions, comme aussi élire un tuteur & un subrogé tuteur à Charles Mathieu, âgé de 16 ans, & Magdeleine REGNAULT, âgée de 10 ans, le tout ou environ, tous enfants mineurs & héritiers en partie de défunt Me Emmanuel REGNAULT, procureur au Châtelet, & de Dam^{lle} Catherine BECQUERELLE, à présent sa veuve ; lesquels sont à cette fin comparus, à savoir :

- *la dite Dam^{lle} veuve, mère,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience du parc civil du Châtelet, grand-oncle paternel à cause de Dam^{lle} Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Me François REGNAULT, avocat en la Cour, oncle paternel,*
- *Me Nicolas REGNAULT, procureur au dit Châtelet, aussi oncle paternel,*
- *& Me Henry REGNAULT, aussi procureur au dit Châtelet, tous en personnes,*
- *Henry BECQUERELLE, bourgeois de Paris, & Dam^{lle} Magdeleine DOUBLEAU, sa femme, aïeuls maternels,*
- *Philippe BECQUEREL, bourgeois de Paris, & Emmanuel BECQUERELLE, lieutenant dans une compagnie d'infanterie dans le régiment de Navarre, oncles maternels, tous par Me Adrien LIGER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration, laquelle est demeurée annexée à ces présentes ;*

lesquels parents présents & LIGER au dit nom, après serment par eux fait en la manière accoutumée, nous ont dit [...]

**Clôture de l'inventaire après décès d'Emmanuel REGNAULT
du 1^{er} août 1691**

Est comparue Dam^{lle} Catherine BECQUEREL, veuve de Me Emmanuel REGNAULT, procureur au Châtelet, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt & elle, soit qu'elle accepte ou renonce à la dite communauté, ainsi qu'elle avisera après, que comme tutrice des enfants mineurs du dit défunt & d'elle ; laquelle a affirmé que l'inventaire fait à sa requête par devant JULLIEN & PRIEUR, notaires, le 22 juin dernier ; en la présence de Me Henry REGNAULT, procureur au Châtelet, tant en son nom comme habile à se dire & porter héritier du dit défunt son père que comme procureur de François REGNAULT, [...] des vivres de l'armée d'Allemagne, fondé de sa procuration ; comme aussi en présence de Claude REGNAULT, son frère & curateur ; & encore le dit Sr REGNAULT subrogé tuteur des dits mineurs, les dits mineurs habiles à se dire & porter héritiers du dit défunt leur père ; est véritable & tenu pour clos.

**Émancipation & avis REGNAULT
du 22 janvier 1697**

L'an 1697 le 22^{ème} jour de janvier, vu par nous Jean Baptiste PROUST DUMARTRAY les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 12 des présents mois & an, signées par le conseil [TOUR...] & scellées, obtenues & impétrées par Charles Mathieu REGNAULT, âgé de 21 ans & plus, fils de défunt Me Emmanuel REGNAULT, vivant procureur au Châtelet de Paris, & de Dam^{lle} Catherine BEQUEREL, ses père & mère ; lesquelles lettres le dit impétrant nous a requis l'entérinement ; à l'effet de quoy ensemble sur la nomination d'un curateur à ses causes & actions, & sur ce qui luy convient faire pour son bien & utilité, il a convoqué & fait assembler ses parents & amis par devant nous, lesquels sont à cette fin comparus, savoir :

- *Me Nicolas REGNAULT, procureur en cette Cour,*
- *Jean REGNAULT, Sr de Blignery,*
- *Daniel REGNAULT, gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère unique du Roy, oncles paternels du dit Charles Mathieu REGNAULT,*
- *Philippe BEQUEREL, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Hugues NOËL, maître des diligences de Lyon, aussi oncle maternel,*
- *Me Nicolas de LONGUEIL & Me André RICHER, aussi procureurs en cette Cour, cousins issus de germain paternel du dit mineur impétrant,*

tous par Me Adrien LEGER, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; [...]

Avis REGNAULT du 7 août 1699¹

L'an 1699 le 7 août, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Me PILLON, procureur de dame Catherine BECQUEREL, à présent épouse non commune en biens d'Étienne MASSOT, écuyer, sieur de LA FOND, auparavant veuve & commune en biens de Me Emmanuel REGNAULT, procureur en cette Cour ; lequel nous a dit qu'après le décès du dit sieur REGNAULT, la suppliante a procédé au partage des biens de sa communauté avec ses enfants héritiers du dit sieur, leur père, par devant HUREL & PRIEUR, notaires en cette Cour, le 6 septembre dernier ; auquel Charles Mathieu REGNAULT, l'un des dits héritiers, y a assisté en qualité d'émancipé d'âge, sous l'autorité de Me Henry REGNAULT, son frère, aussy procureur en cette Cour ; & le dit Me Henry REGNAULT, au dit nom ; & Thomas CUVILLIER, bourgeois de Paris, procureur fondé de procuration de Paul Joseph DELA-BARRE, sieur de Beaumarché, avocat en parlement, comme mari de damoiselle Catherine Magdeleine REGNAULT, laquelle est encore actuellement mineure ;

depuis lequel partage, l'exposante [...]

¹ Avis annexé à l'avis du 20 août.

Avis REGNAULT du 20 août 1699

Vu par nous Jean LE CAMUS la requête à nous présentée par dame Catherine BECQUEREL, épouse non commune en biens de Étienne MASSOT, écuyer, sieur de LA FOND, auparavant veuve & commune en biens de Me Emmanuel REGNAULT, procureur en cette Cour ; à ce que, pour les causes y contenues, il nous plaise luy permettre de faire assigner par devant nous les parents & amis de Charles Mathieu REGNAULT & damoiselle de LA BARRE pour leur nommer & élire un tuteur à l'effet de ratifier le partage qui a été fait des biens de la communauté d'entre le dit défunt Me Emmanuel REGNAULT & la dite dame exposante, ou procéder à nouveau si les dits parents & amis le jugeaient à propos [...]

**Avis REGNAULT, femme DELABARE,
du 23 mars 1701**

L'an 1701 le 23 mars, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de damoiselle Catherine Magdeleine REGNAULT, femme de Me Paul Joseph de LA BARE, sieur de Bonmarché, fille & héritière pour un cinquième de défunt Me Emmanuel REGNAULT, procureur au Châtelet, son père, à savoir :

- *Philippe BECQUEREL, bourgeois de Paris, tant en son nom, oncle maternel de la dite mineure, que comme procureur de Me Paul de LA BARE, sieur de Bonmarché, mari de la dite mineure, fondé de sa procuration [...],*
- *Me Nicolas REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris,*
- *Daniel REGNAULT, écuyer, gentilhomme ordinaire de son altesse royale Monsieur le duc d'Orléans,¹*
oncles paternels de la dite mineure,
- *Hugues NOËL, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France, en la chancellerie établie pour la Cour des aydes de Clermont Ferrand, oncle maternel à cause de défunte dame [Magdeleine] BECQUEREL, sa femme,*
- *Me Pierre REGNAULT, avocat en parlement, cousin germain paternel,*
- *sieur Jean LAGACHE, marchand bourgeois de Paris, cousin maternel,²*
- *Me Salomon FERNAULT, procureur au Châtelet, cousin paternel,³*
- *& Sr Pierre DUCHAUSSOIS, bourgeois de Paris, allié,*

tous par Me Raphaël ROYER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; [...]

¹ Peut-être marié avec Marie Marguerite CAGNIÉ : cf. l'inventaire de Me REGNAULT le 9 juillet 1718.

² Fils de Pierre LAGACHE & Magdeleine BECQUEREL.

³ Fils de Charles FERNAULT & Perrette Élisabeth LE MUSNIER.

**Tuition, émancipation & avis REGNAULT & BAULT
du 8 octobre 1707**

L'an 1707 le 8^{ème} jour d'octobre, par devant nous Jean LE CAMUS, chevalier, sont comparus les parents & amis de Cyprien REGNAULT, âgé de 18 ans & demi, fils de défunt Me Nicolas REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, & de Dam^{lle} Marguerite GOMBAULT, sa femme, à présent sa veuve ; & de Nicolas Charles BAULT, âgé de 9 ans ou environ, fils de Charles Philbert BAULT, bourgeois de Paris, & de défunte Dam^{lle} Nicolle Marguerite REGNAULT, sa femme, qui était fille du dit défunt Sr REGNAULT & de la dite Dam^{lle} sa veuve, savoir :

- *la dite Dam^{lle} veuve REGNAULT,*
- *Me Pierre REGNAULT, avocat en parlement, Étienne REGNAULT, sieur de la Rocque, frères du dit Cyprien REGNAULT & oncles maternels du dit mineur BAULT,*
- *Me Antoine DELAFOSSE, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, beau-frère du dit Cyprien REGNAULT à cause de Dam^{lle} Marie REGNAULT, sa femme,*
- *Me Nicolas SOULAS, procureur en la Cour de parlement, aussi beau-frère du dit Cyprien REGNAULT à cause de Dam^{lle} Magdeleine REGNAULT, sa femme, les dits Srs DELAFOSSE & SOULAS oncles maternels du dit mineur BAULT à cause de leurs femmes,*
- *sieur Étienne GOMBAULT, bourgeois de Paris, oncle maternel du dit Cyprien REGNAULT & grand-oncle maternel du dit mineur BAULT,*
- *Me Antoine NICERON, ancien consul, bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de Dam^{lle} Marie GOMBAULT, sa femme, du dit Cyprien REGNAULT, & grand-oncle maternel aussi à cause de sa dite femme du dit mineur BAULT,*
- *Me Henry REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, Claude REGNAULT, sieur des Rochers, & Me Charles Mathieu REGNAULT, aussi procureur au Châtelet, cousins germains paternels du dit Cyprien REGNAULT, & encore cousins ayant le dessus de germain maternel du dit mineur BAULT, ¹*

tous par Me André RICHER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants qu'ils nomment la dite Dam^{lle} veuve REGNAULT [...]

¹ Henry, Claude & Charles Mathieu REGNAULT, frères, sont les fils d'Emmanuel & Catherine BECQUEREL.

**Tuition & avis SOULAS
du 17 janvier 1719**

L'an 1719 le 17^{ème} jour de janvier, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Magdeleine, âgée de 12 ans, & Nicolas SOULAS, âgé de 11 ans, le tout ou environ, enfants de défunt Me Nicolas SOULAS, procureur en la Cour, & Dam^{lle} Magdeleine REGNAULT, sa femme, à présent sa veuve, leurs père & mère, savoir :

- *la dite veuve SOULAS, mère,*
- *Me Alexandre SOULAS, aussi procureur en la Cour, oncle paternel,*
- *Me Antoine BAILLY, bourgeois de Paris, cousin germain paternel,*
- *Me Pierre BERNIER, avocat en parlement, cousin germain paternel à cause de Dam^{lle} Jeanne SOULAS, sa femme,*
- *Me Pierre REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris,*
- *Me Étienne REGNAULT, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris,*
- *Cyprien Nicolas REGNAULT, sieur de [Blignery],¹*
- *& Me Antoine DELAFOSSE, conseiller du Roy, notaire au dit Châtelet de Paris, oncle maternel à cause de Dam^{lle} [Agnès] REGNAULT, sa femme,*
- *Me Étienne GOMBAULT, huissier en la Cour des aydes, cousin germain maternel,*

tous par Me Hilaire PIDOU, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que la dite Dam^{lle} veuve SOULAS soit élue tutrice aux dits mineurs, ses enfants, tant à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens que de vendre le dit office & pratique de procureur en la Cour, dont le dit Sr SOULAS était pourvu & à luy appartenant [...] ;

comme aussi sont d'avis que le dit Me Alexandre SOULAS soit élu subrogé tuteur des dits mineurs, ses neveu & nièce, & encore comme tuteur à l'effet de défendre pour les dits mineurs aux actions & demande que la dite Dam^{lle} veuve SOULAS pourrait intenter contre les dits mineurs, ses enfants.

¹ Pierre, Étienne & Cyprien REGNAULT, frères, sont les oncles maternels des mineurs.

**Pierre RAINCE & Michelle LORET (1^{ères} noces) :
Radegonde**

Tuition PARISOT du 8 avril 1643

L'an 1643 le 8^{ème} jour d'avril, par devant nous Antoine FEREND, conseiller du Roy, lieutenant particulier civil & assesseur criminel en la ville, prévôté & vicomté de Paris, sont comparus les parents & amis de Jean, âgé de 7 ans & demi, François, âgé de 2 ans & demi, & Nicolas, âgé de 1 an ou environ, enfants mineurs de défunt Me Jean PARISOT, procureur au Châtelet de Paris, & de Radegonde RAINCE, à présent sa veuve, leurs père & mère, savoir :

- *la dite veuve, présente en personne,*
- *Marie RACLOT, veuve de feu Nicolas PARISOT, vivant bourgeois de Paris, aïeule paternelle,*
- *François PARISOT, marchand drapier, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Jean LEVAVASSEUR, marchand bourgeois de Paris, aussi oncle paternel à cause de Étienne PARISOT, sa femme,*
- *Me Jean François DELACROIX, secrétaire de la Chambre du Roy, pareillement oncle paternel à cause de Élisabeth PARISOT, sa femme, comparant par Me Nicolas DEBESSE, procureur au dit Châtelet, fondé de leur pouvoir de ce jourd'huy,*
- *Me Pierre RAINCE, premier commis au greffe de l'audience civile du dit Châtelet, aïeul paternel, présent en personne,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, oncle maternel à cause de défunte Marguerite RAINCE, sa femme, comparant par le dit RAINCE, fondé de son pouvoir,*
- *Me Martin BEQUEREL, procureur en la Cour de parlement, aussi oncle maternel à cause de Catherine RAINCE, sa femme,*
- *Me Jean BACHELLIER, conseiller du Roy, substitut de Mr le procureur général en la Cour de parlement, aussi oncle maternel à cause de Marguerite LORET, sa femme, comparant par le dit DEBESSE, fondé de sa procuration passée par devant RICOR-DEAU & son compaignon, notaires au dit Châtelet, le 7^{ème} du présent mois ;*

Lesquels parents & amis nous ont dit & remontré qu'attendu le décès arrivé du dit défunt père des dits mineurs, il est besoin & nécessaire de leur créer un tuteur & subrogé tuteur pour dorénavant leurs personnes & biens régir & gouverner ; [...]

Avis PARISOT du 19 juillet 1661

L'an 1661 le mardi 19^{ème} jour de juillet, par devant nous Dreux DAUBRAY sont comparus Me Pierre LE MEUSNIER, commissaire examinateur au Châtelet de Paris, & dame Radegonde RAINCE, sa femme, ès noms & qualité [...], tuteurs conjointement de Nicolas PARISOT, fils mineur de la dite RAINCE & de défunt Me Jean PARISOT, vivant procureur au dit Châtelet, son premier mari ; lesquels nous ont dit & remontré qu'il appartient à la dite RAINCE & au dit PARISOT, son fils, une rente de 222 livres 4 sols 5 deniers, qui avait été ci devant constitué au profit d'icelle RAINCE pendant son veuvage, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs d'icelui défunt PARISOT & d'elle [...] par contrat passé par devant GAILLARD & LE MOYNE, notaires, le 8^{ème} mai 1643 [...]

[...] lesquels parents & amis sont comparus, à savoir :

- *Jean LE VASSEUR, marchand, oncle paternel,*
- *[...], bourgeois de Paris, oncle paternel & subrogé tuteur,*
- *Me François PILLON, procureur au dit Châtelet, cousin paternel,*
- *Me François LE VASSEUR, avocat en parlement, cousin paternel,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, oncle maternel,¹*
- *Me Jean RAINCE, commissaire enquêteur & examinateur au dit Châtelet, cousin maternel,*
- *Me Emmanuel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, cousin maternel,*
- *& [...], bourgeois de Paris, ami,*

nous requérant, les dits LE MEUSNIER & sa femme ès noms, de prendre l'avis des dits parents & amis sur ce que dessus ; [...]

¹ A cause de Marguerite RAINCE, sa femme.

Avis LE MUSNIER du 3 juillet 1688 ¹

L'an 1688 le 3^{ème} juillet, par devant nous Jean LE CAMUS est comparue damoiselle Radegonde RAINCE, épouse séparée de biens d'avec Me Pierre LE MUSNIER, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet, qui nous a dit que depuis plus de 40 ans que le dit sieur LE MUSNIER a été pourvu & qu'il exerce la dite charge de commissaire au Châtelet, il s'en est toujours acquitté avec beaucoup d'honneur & d'intégrité, en sorte qu'il a mérité l'approbation du public sans qu'il y ait jamais eu aucune plainte contre luy ; mais que depuis quelques temps, les maladies [coutumelles], jointes à quelques disgrâces qui luy sont survenues à l'âge de 75 ans, [le font] tomber dans un défaut de mémoire, qui le rend exposé aux surprises [...] s'il était laissé plus longtemps à sa propre conduite ; ce qui oblige l'exposante, en qui la disgrâce de son mari n'a point changé l'affection qu'elle luy a toujours porté, de veiller à la conservation de sa personne & à la sûreté de ses affaires.

Pourquoy elle nous aurait présenté sa requête expositive [...] ; en exécution de laquelle [ordonnance], la dite exposante les a convoqué & fait assembler à ce jourd'huy par devant nous pour donner leurs avis sur l'exposé ci-dessus, nous requérant lettres de sa comparution.

& à l'instant sont comparus :

- *Me Jean MORIAU, avocat en parlement & ès Conseils d'État & privé du Roy, neveu du dit sieur LE MUSNIER,*
- *Me [Pierre] BEURREY, aussi avocat en parlement ès Conseils d'État & privé de sa Majesté, neveu du dit sieur LE MUSNIER à cause de damoiselle [Radegonde] MORIAU, sa femme,*
- *Charles CARPENTIER, bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Nicolas CARPENTIER, aussi bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Jean François CARPENTIER, bourgeois de Paris, aussi cousin maternel du dit sieur LE MUSNIER,*
- *& Me Antoine MORIAU, greffier du parc civil & présidial du dit Châtelet, beau-frère du dit sieur LE MUSNIER à cause de damoiselle Marguerite RAINCE, sa femme, & ami du dit Sr LE MUSNIER,*

par Me Jean QUENTIN, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...]

¹ Avis annexé à un autre avis du 20 juillet 1688.

Avis LE MUSNIER du 16 septembre 1689

L'an 1689 le 16^{ème} jour de septembre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus Dam^{lle} Radegonde RAINCE, veuve en secondes noces de Me Pierre LE MUSNIER, vivant conseiller du Roy, commissaire enquêteur & examinateur au Châtelet de Paris, d'avec lequel elle était de son vivant séparée quant aux biens, créancière de la succession du dit Sr LE MUSNIER, & Me Erard LE MUSNIER, procureur au dit Châtelet, grand-oncle des enfants ci après nommés ; lesquels nous ont dit qu'ils ont convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis des enfants nés & à naître de dame Perrette Élisabeth LE MUSNIER, femme de Me Charles FERNAULT, conseiller du Roy, président & lieutenant général au bailliage de Dreux, appelés à la substitution faite par le testament du dit défunt Sr LE MUSNIER, leur aïeul maternel, par son testament reçu par BONOT & CHUPPIN le jeune, notaires au dit Châtelet, le 30 mars 1685, publié au dit Châtelet le 4 juin dernier, avec réserve de l'usufruit des biens substitués au profit de la dite dame FERNAULT, pour donner leur avis sur la vente qu'il convient faire du dit office de commissaire au dit Châtelet, dont le dit défunt Sr LE MUSNIER était pourvu & jouissait au jour de son décès ; & pour la vente & délaissement de la pratique, droits & émoluments du dit office jusques au jour de la dite vente, pour lequel il s'est présenté une personne qui en a offert la sonne de 25 000 livres, partie en deniers comptants & partie à la constitution de rente ; & d'autant que les dits parents & amis sont comparus, savoir :

- *Me Philippe LE MUSNIER, avocat en parlement, grand-oncle paternel,*
- *Me [Pierre] BEURREY, avocat en parlement & ès Conseils de sa Majesté,¹*
& Me [BARDIN], bourgeois de Paris, cousins paternels,
- *Me Nicolas PARISOT, conseiller du Roy, commissaire au dit Châtelet, oncle maternel,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier au dit Châtelet, grand-oncle maternel à cause de Dam^{lle} Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Me Emmanuel REGNAULT, procureur au Châtelet, cousin maternel,*

tous par Me Nicolas REGNAULT le jeune, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration passée par devant CARON & CHUPPIN, notaires au dit Châtelet, ce jour-d'huy [...]

¹ A cause de Radegonde MORIAU, fille de François & Claude LE MUSNIER, sa femme.

Avis FERNAULT du 14 juin 1694

L'an 1694 le 14^{ème} jour de juin, 8 heures du matin en l'hôtel & par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Me Nicolas PARISOT, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, exécuteur des testament, codicilles & ordonnances de dernière volonté de défunte Dam^{lle} Radegonde RAINCE, sa mère, à son décès veuve de Me Pierre LE MUSNIER, commissaire au dit Châtelet, & auparavant veuve de Me Jean PARISOT, procureur au dit Châtelet, qui nous a dit qu'il avait présenté sa requête aux fins qu'il nous plaît ordonner les parents des enfants nés & à naître de dame Perrette Élisabeth LE MUSNIER, femme du Sr FERNAULT, lieutenant général de Dreux, & les dits sieur & dame FERNAULT, être appelés par devant nous pour donner leur avis & nomination d'un tuteur aux dits enfants nés & à naître, à l'effet des substitutions faites en leur faveur par la dite défunte dame RAINCE, leur aïeule maternelle, par 2 de ses codicilles des 19 janvier 1683 & 7 mars 1687 des biens qu'elle leur a laissés & substitués par les dits codicilles, & desquels elle a légué l'usufruit à la dite dame FERNAULT sa vie durant ; & notre ordonnance [...]

& à l'instant seraient comparus :

- *Me [Jean] MORIAU, avocat en parlement, cousin paternel,*
- *Me [Pierre] BEUREY, avocat en parlement & ès conseils de sa majesté, cousin paternel à cause de Dam^{lle} Radegonde MORIAU, son épouse,*
- *Me Étienne BAUDIN, aussi cousin paternel,*
- *Me Charles CARPENTIER, aussi cousin paternel,*
- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chantré & chanoine de la Ste chapelle royale de Vincennes, grand-oncle maternel,*
- *André PIOGER, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, grand-oncle maternel à cause de dame Françoise RAINCE, son épouse,*
- *Me Nicolas Guillaume MOREAU, avocat en parlement, cousin maternel,*

tous par Me Nicolas REGNAULT, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...] demeurée annexée à ces présentes [...]

**Tuition & avis FERNAULT
du 17 février 1695**

L'an 1695 le 17^{ème} jour de février, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Me COTTIN, procureur au Châtelet de Paris & de Élisabeth Perrette LE MEUSNIER, veuve de défunt Me Charles FERNAULT, vivant conseiller du Roy, président & lieutenant général au baillage de Dreux, créancière de sa succession ; lequel COTTIN au dit nom nous a dit que la dite veuve FERNAULT nous aurait présenté sa requête aux fins qu'il nous plût les parents & amis des enfants mineurs du dit défunt & d'elle être assemblés par devant nous à l'effet d'élire un tuteur aux dits mineurs, & de pourvoir à la vente des charges dont le dit défunt était pourvu pour la sûreté de leurs droits & des créanciers ; & en vertu de notre ordonnance du jour d'hier étant au bas de la dite requête, la dite veuve FERNAULT a fait convoquer & assembler à ce jourd'huy par devant nous les parents & amis des dits mineurs pour donner leur avis sur les fins de la dite requête ; lesquels sont à cette fin comparus, savoir :

- *Mre Antoine PETIT, seigneur de Passy, doyen des conseillers du parlement de Metz,*
- *Me Antoine PETIT, avocat en la Cour & ès Conseils du Roy,*
- *Me Charles LENOIR, procureur en la Cour,
tous cousins paternels,*
- *Me Salomon FERNAULT, avocat en parlement, frère,*
- *la dite veuve FERNAULT, mère,*
- *Me Nicolas PARISOT, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet, oncle maternel, ¹*
- *André PIOGER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, grand-oncle maternel à cause de dame Françoise RAINCE, son épouse,*
- *& Me Nicolas de LONGUEIL, procureur au Châtelet, cousin issu de germain à cause de sa femme, ²*

tous par Me Nicolas REGNAULT, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant DIONIS & CHUPPIN, notaires à Paris, le jour d'hier, laquelle est demeurée annexée à la présente minute [...]

¹ Nicolas PARISOT est le frère utérin d'Élisabeth Perrette LE MUSNIER.

² Anne BECQUEREL, fille de Martin & Catherine RAINCE.

Avis FERNAULT du 23 janvier 1698

L'an 1698 le 23^{ème} janvier, par devant nous Jean LE CAMUS est comparue damoiselle Perrette Élisabeth LE MUSNIER, veuve de défunt Me Charles FERNAULT, président de Dreux, au nom & comme mère & tutrice de Marie Anne FERNAULT, sa fille, héritière pour moitié du dit défunt sieur FERNAULT, son père ; laquelle nous a dit que pour éviter la consommation [...]

[...], elle a convoqué & fait assembler par devant nous les parents & amis de la dite mineur pour donner leurs avis sur l'exposé ci-dessus.

Sont aussi comparus :

- *Me Salomon FERNAULT, procureur au Châtelet, frère,*
- *Me Toussaint PETIT, avocat en parlement,*
- *Me Charles LE NOIR, procureur au parlement, cousins paternels,*
- *Me Nicolas PARISOT, commissaire au Châtelet,*
- *Me Nicolas REGNAULT, procureur au Châtelet,*
- *Nicolas CARPENTIER, Jean François CARPENTIER, bourgeois de Paris, le dit PARISOT oncle maternel & les autres cousins maternels,*

tous par Me , procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel [...]

**Avis LE MEUSNIER, veuve FERNAULT,
du 29 novembre 1698**

Vu par nous Jean LE CAMUS la requête à nous présentée par Me Nicolas PARISOT, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, à ce que, pour les causes y contenues, il nous plaise permettre au dit requérant de faire assigner par devant nous les parents & amis de Dam^{lle} Perrette Élisabeth LE MEUSNIER, veuve Me Charles FERNAULT, pour donner leurs avis sur icelle & voir dire qu'attendu sa faiblesse d'esprit & dissipations de biens, qu'elle ne pourra aliéner ses fonds, contracter ni agir en justice sans l'avis de telles personnes de la famille qu'il nous plaira de donner pour conseil ; à l'effet de quoy, tous ses titres & papiers seront remis entre ses mains ; laquelle requête signée PARISOT & TARDY, son procureur, notre ordonnance étant au bas d'icelle en date du 21 des présents mois & an, portant [que] soient les parents & amis assemblés par devant nous ; assignation donnée en conséquence [...] à la requête du dit Me PARISOT à :¹

- *Sr [Étienne] BARDIN, bourgeois de Paris, cousin paternel,*
- *Me [Jean] MORIAU, avocat en la Cour,*
- *Me [Pierre] BOURÉE, avocat en parlement & ès Conseils du Roy, cousin à cause de la dame LE MEUSNIER, sa femme,²*
- *Me Nicolas REGNAULT, procureur au Châtelet, avec son fils, cousins maternels,*
- *Me [Nicolas Guillaume] MORIAU, conseiller du Roy, payeur des rentes de l'hôtel de ville, aussi cousin maternel,*

de comparoir le lundi 24 des présents mois & an [...]

¹ Dans l'interrogatoire annexe du 27 novembre, Perrette LE MEUSNIER déclare être âgée de 51 à 52 ans.

² Dans la procuration annexe du 24 novembre, il est cousin germain à cause de Dam^{lle} Radegonde Thomasse MORIAU, son épouse.

Émancipation PARISOT du 22 avril 1699

L'an 1699 le 22^{ème} jour d'avril, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 15 du présent mois, signées par le conseil GAUDION & scellées, obtenues & impétrées par Dam^{lle} Lucrèce Perrette, âgée de 24 ans & demi, Marguerite, âgée de 23 ans & demi, Jean Charles, âgé de 21 ans & demi, & Me Emmanuel Nicolas PARISOT, avocat en parlement, âgé de 20 ans ou environ, enfants de Me Nicolas PARISOT, conseiller du Roy, commissaire examinateur au Châtelet de Paris, & de feu Dam^{lle} Marie CHUPPIN, sa femme, leurs pères & mères ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, les dits impétrants aurait convoqué & fait assembler à ce jourd'huy par devant nous leurs parents & amis pour donner leur avis tant sur l'entérinement des dites lettres que l'élection d'un curateur à leurs causes & actions, lesquels sont à cette fin comparus, savoir :

- *le dit sieur PARISOT, père,*
- *André PIOGER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, grand-oncle paternel à cause de dame Françoise RAINCE, son épouse,*
- *Me Salomon FERNAULT, procureur au Châtelet, cousin germain paternel, ¹*
- *Me Nicolas REGNAULT, procureur au Châtelet, cousin issu de germain paternel,*
- *Nicolas CHUPPIN, écuyer, conseiller du Roy, trésorier du marc d'or, oncle maternel,*
- *Me Charles SAINFRAY, aussi conseiller du Roy, notaire au Châtelet, oncle maternel à cause de Dam^{lle} Geneviève CHUPIN, sa femme, ²*
- *& Me Vincent BARBIER de PREVILLE, bourgeois de Paris, aussi oncle maternel à cause de défunte Dam^{lle} Marie Françoise CHUPPIN, son épouse,*

tous par Me Pierre BOUTILLIER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...] demeurée annexée à ces présentes ; auquel BOUTILLIER au dit nom avons fait faire serment de nous donner bon & fidèle avis sur l'exposé ci-dessus ; & après le dit serment fait, nous a dit pour & au nom de ses constituants [...]

¹ Fils de Charles & Élisabeth Perrette LE MUSNIER, sœur utérine de Nicolas PARISOT.

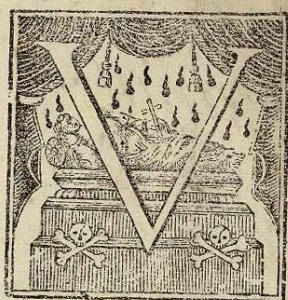
² Fille de Nicolas & Françoise (de) MONCHENY.

Tuition PARISOT du 25 avril 1724

L'an 1724 le 25 avril, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis d'Alexandre Nicolas PARISOT, âgé de 2 ans 4 mois ou environ, fils mineur de Me Emmanuel Nicolas PARISOT, conseiller du Roy, commissaire enquêteur & examinateur en cette Cour, & de défunte D^{lle} Marguerite PARISOT, ci devant sa femme, le dit mineur seul fils du dit Sr PARISOT & de la dite défunte dame PARISOT, savoir :

- le dit Me PARISOT, père,
- Me Louis Alexandre BACHELIER, avocat en parlement, oncle paternel à cause de D^{lle} Marguerite PARISOT, sa femme,
- Me Nicolas Guillaume MORIAU, conseiller du Roy, son procureur & avocat de la ville de Paris,
- Louis Antoine MORIAU, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances,
- Me François RAINCE, conseiller du Roy, huissier de la Cour des aydes, tous cousins paternels,
- D^{lle} Élisabeth BERTRAND, veuve du Sr Denis PARISOT, marchand boucher privilégié de cette ville, aïeule maternelle,
- D^{lle} Marguerite PETIT, veuve de Guillaume BERTRAND, aussi marchand boucher, bisaïeule maternelle,
- Mre Jean BERTRAND, clerc tonsuré du diocèse de Paris, oncle maternel,
- Me Claude CHEVALLIER, conseiller du Roy, notaire en cette Cour, aussi oncle maternel à cause de D^{lle} Élisabeth PARISOT, sa femme,
- Jean Baptiste BERTRAND, marchand boucher, oncle maternel,
- & Me Pierre REGNAULT, procureur en cette Cour, cousin paternel,

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par le dit Sr PARISOT père qu'il est nécessaire d'élire un tuteur & un subrogé tuteur au dit mineur à l'effet de régir & gouverner ses biens, & diriger ses droits & actions ; qu'ils sont d'avis [...]



VOUS estes priez d'assister au Convoy & Enterrement de Damoiselle Marguerite Parisot, Eponse de Monsieur Parisot, Conseiller du Roy, Commissaire Enquesteur & Examineur au Chastelet de Paris, decedee en sa maison rue de la Verrierie ; Qui se fera Mercredy neuvieme Février mil sept cent vingt-quatre, à six heures précises du soir, en l'Eglise de Saint Jean en Grève, sa Paroisse, où elle sera inhumée.

Un De profundis.

Avis PARISOT du 2 septembre 1726

L'an 1726 le 2 septembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis d'Alexandre Nicolas PARISOT, fils mineur de Me Emmanuel Nicolas PARISOT, conseiller du Roy, commissaire enquêteur & examinateur au Châtelet de Paris, & de défunte D^{lle} Marguerite PARISOT, au jour de son décès son épouse, savoir :

- *Me Louis Alexandre BACHELIER, avocat en parlement, oncle paternel à cause de D^{lle} Marguerite PARISOT, son épouse,*
- *Me Antoine MORIAU, conseiller du Roy, son procureur & avocat de la ville,*
- *Me Michel Guillaume LUTHIER de ST MARTIN, à cause de D^{lle} Marie Catherine MORIAU, son épouse,*
- *Me Pierre REGNAULT l'aîné, procureur en cette Cour, cousin paternel,*
- *Me Jean Baptiste LEROY, procureur en cette Cour, cousin paternel à cause de D^{lle} Marguerite BACHELIER, son épouse,*
- *D^{lle} Marguerite PETIT, veuve du Sr Guillaume BERTRAND, marchand boucher privilégié suivant la Cour, aïeule maternelle,¹*
- *Mre Jean BERTRAND, clerc tonsuré du diocèse de Paris, grand-oncle,*
- *& Me Claude CHEVALLIER, conseiller du Roy, notaire en cette Cour, oncle paternel à cause de D^{lle} Claude Élisabeth PARISOT, son épouse,*

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'après le décès de D^{lle} Élisabeth BERTRAND, veuve du Sr Denis PARISOT, marchand boucher à Paris, aïeule maternelle du dit mineur, laquelle a joui après le décès du dit Sr son mari de tous les effets de sa succession & communauté d'entre eux, il s'agit de procéder au partage des biens des dites successions, dont le dit mineur par représentation de la dite défunte D^{lle} sa mère est héritier pour moitié ; [...]

¹ Marguerite PETIT ne peut être l'aïeule maternelle du mineur, puisque c'est Élisabeth BERTRAND : elle est donc sans doute sa bisaïeule.

**Pierre RAINCE & Marie LE CERF
(2^{èmes} nocces)**

Avis RAINCE du 9 février 1632

L'an 1632 le 9^{ème} jour de février, par devant nous [...] conseiller du Roy en son Châtelet [...] requête à nous présentée par Me Pierre RAINCE, commis au greffe civil du présidial du Châtelet de Paris, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de lui & de Marie LE CERF, jadis sa femme, [...]

[pp. 2-3]

au dit RAINCE, lequel [...] aurait fait appeler & assembler les dits parents, savoir :

- *Me Pierre RAINCE, tuteur,*
- *Me Jean LE CERF, [...] au Châtelet de Paris, oncle maternel & subrogé tuteur,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet, beau-frère à cause de sa femme,*
- *Me Nicolas RAINCE, [...], oncle paternel,*
- *Me RAINCE, huissier en la prévôté de l'Hôtel, aussi oncle paternel,*
- *Me François [...], avocat en parlement [...], cousin maternel à cause de Marie ST BLOIS, sa femme,*

[...]

Avis RAINCE du 28 septembre 1632

Par devant nous Michel MOREAU, conseiller du Roy en ses Conseils [...] en la dite prévôté ;

Vu la requête à nous [...] par Me Pierre RAINCE, [...] au greffe de l'audience civile & présidial du Châtelet de Paris, tuteur des enfants mineurs de lui & de défunte Marie LE CERF, jadis sa femme, disant que [...] avec feu Michelle LORET, sa première femme [...]

[pp. 2-3]

qu'il nous plaise ordonner que les parents des dits mineurs seront assemblés par devant nous, ce que lui aurions promis ; & suivant notre permission sont appelés & sont [...] :

- *Me Jean LE CERF, commissaire & examinateur en la [...], oncle maternel des dits mineurs & subrogé tuteur des enfants du dit RAINCE & de la dite feu Marie LE CERF, & encore oncle & tuteur de Catherine POUGET, fille mineure de la dite défunte LE CERF & de feu Pierre POUGET, son premier mari, le dit LE CERF en personne,¹*
- *Me Daniel REGNAULT, conseiller au Châtelet, beau-frère à cause de sa femme, présent en personne,²*

Me Jean [B...], procureur en la [...], pour & au nom de :

- *Jean THOMASSIN, écuyer, sieur de [...], cousin issu de germain aux mineurs,*
- *noble homme Me Simon LE DANOIS, conseiller du Roy & commissaire ordinaire de ses guerres, aussi cousin issu de germain, & des dits THOMASSIN & LE DANOY fondé de procuration passée par devant le tabellion de Poissy [...]*

¹ Le 26 février 1634, contrat de mariage *entre maître Antoine SAVYNAT, majeur, secrétaire de la Chambre du Roy, demeurant rue des Deux Boules, paroisse St Germain l'Auxerrois [...], d'une part, & Catherine POUGET, mineure, demeurant rue Trois Chappes, paroisse St Germain l'Auxerrois, fille d'honorable personne [Jacques] POUGET, décédé, maître marchand demeurant à Poissy, & d'honorable personne Marie LE CERF, décédée, d'autre part.*

² Marguerite RAINCE, fille de Pierre & Michelle LORET.

Tuition BECQUEREL du 21 avril 1645

L'an 1645 le vendredi 21^{ème} jour d'avril, par devant nous Dreux DAUBRAY, chevalier, seigneur de [...] & autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé, lieutenant civil de la ville, prévôté & vicomté de Paris, sont comparus les parents & amis de Marie BECQUEREL, âgée de 2 ans & demi ou environ, fille mineure de défunt Me Martin BECQUEREL, vivant procureur en parlement, & de Catherine RAINCE, à présent sa veuve, ses père & mère, & du posthume dont la dite veuve s'est dite enceinte, iceux parents & amis ci après nommés, savoir :

- *la dite veuve, mère,*
- *Gilles BECQUEREL, bourgeois de la ville d'Amiens, aïeul paternel,*
- *Claude BECQUEREL, messenger des coches d'Amiens, oncle paternel,*
- *Henry BECQUEREL, aussi messenger des coches d'Amiens, oncle paternel,*
- *Me Philippe DOUBLEAU, avocat au Conseil privé du Roy, allié paternel,*
- *Maître Pierre RAINCE, greffier de l'audience du Châtelet de Paris, aïeul maternel,*
- *Me Pierre LE COMTE, docteur & régent en la faculté de médecine à Paris, oncle maternel à cause d'Anne RAINCE, sa femme,*
- *Me [Pierre] LE MEUSNIER, commissaire examinateur au Châtelet de Paris, aussi oncle maternel à cause de Radegonde RAINCE, sa femme,¹*

lesquels parents & amis nous ont dit & remontré être besoin & nécessaire à la dite mineur d'un tuteur & subrogé tuteur, ensemble au posthume dont la dite veuve mère est enceinte, pour dorénavant leurs personnes & biens régir & gouverner ; [...]

Considérée laquelle requête & après le dit serment par eux fait en les cas requis & accoutumés, ont dit qu'ils élisent la dite veuve mère pour tutrice, & le dit Claude BECQUEREL pour subrogé tuteur [...]

¹ Sœur consanguine de Catherine & Anne RAINCE.

Avis BEQUEREL du 8 février 1647

L'an 1647 le vendredi 8^{ème} février [...] Philippe de RAYMBERT, bourgeois de Paris, & Catherine RAINCE, sa femme, auparavant veuve de Me Martin BEQUEREL, vivant procureur en parlement, au nom & comme tuteurs conjointement de Marie & Anne BEQUEREL, filles mineures du dit défunt BEQUEREL & de la dite RAINCE [...]

Émancipation BECQUEREL du 19 septembre 1661

L'an 1661 le lundi 19^{ème} jour de septembre, par devant nous Antoine FERRAND est comparue Anne BECQUEREL, âgée de 16 ans ou environ, fille & héritière de défunts Me Martin BECQUEREL, vivant procureur en la Cour de parlement, & de Catherine RAINCE, ses père & mère ; laquelle nous a dit qu'elle a obtenu lettres de bénéfice d'âge en chancellerie le 17^{ème} jour du présent mois pour suivant icelles être émancipée & jouir du revenu des biens à elle appartenant par le décès de ses dits défunts père & mère ; pour l'entérinement desquelles lettres & luy être pourvue d'un curateur aux causes, elle a prié & requis, même fait assigner ses parents & amis à comparoir ce jourd'huy par devant nous, lesquels sont comparus, à savoir :

- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de la Ste chapelle de Vincennes, oncle maternel,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, aussi oncle maternel à cause de défunte Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Me Pierre LE MEUSNIER, commissaire examinateur au dit Châtelet, aussi oncle maternel à cause de Radegonde RAINCE, sa femme,*
- *[noble] homme Pierre LE COMTE, docteur régent en médecine de la faculté de Paris, aussi oncle maternel à cause de défunte Anne RAINCE, sa femme,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience présidiale au Châtelet de Paris, pareillement oncle maternel à cause de Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Me François REGNAULT, avocat en parlement, & Me Emmanuel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, cousins germains maternels, le dit Emmanuel REGNAULT encore cousin paternel à cause de Catherine BECQUEREL, sa femme,*
- *Me Jean de RIMBERT, avocat en parlement,*
- *[...], alliés & amis,*
tous les ci-dessus nommés présents en personnes ;
- *Henry BECQUEREL, messenger ordinaire de Paris à Amiens & Arras, & des dits lieux à Paris, oncle paternel,*
- *& Pierre LAGASCHE, messenger des dits lieux en l'université de Paris, aussi oncle paternel à cause de sa femme,*
comparant par le dit Emmanuel REGNAULT, fondé de leur pouvoir ;

auxquels parents & amis présents, & au dit Emmanuel REGNAULT pour les dits BECQUEREL & LAGASCHE, avons fait faire le serment de donner bon & fidèle avis sur l'entérinement des dites lettres & élection de curateur aux causes de la dite Anne BECQUEREL ; lesquels, après le dit serment par eux fait, nous ont dit [...]

**Avis RAINCE & BECQUEREL
du 29 novembre 1661**

L'an 1661 le mardi 29^{ème} jour de novembre, par devant nous Jacques RENARD, conseiller, sont comparus Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de la Ste chapelle du bois de Vincennes, au nom & comme tuteur des enfants mineurs de défunts Me Philippe de RIMBERT, vivant trésorier & payeur de la gendarmerie de France, & de Dam^{lle} Catherine RAINCE, leurs père & mère ; & Me Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, au nom & comme curateur aux causes d'Anne BECQUEREL, émancipée d'âge, fille de défunts Me Martin BECQUEREL, vivant procureur en la Cour, & de la dite Catherine RAINCE, jadis sa femme en première noce, ses père & mère ; lesquels Mre Pierre RAINCE & Daniel REGNAULT nous ont dit & remontré qu'aux dits mineurs & émancipée appartient une maison [...] sise au village de Roissy en Brie ; [...]

Les dits RAINCE & REGNAULT ès dits noms ont prié & requis les parents & amis des dits mineurs & émancipée de comparoir ce jourd'huy devant nous pour donner sur ce leurs avis, lesquels sont comparus, à savoir :

- *Me Jean de RIMBERT, avocat en parlement, oncle paternel & subrogé tuteur des dits mineurs de RIMBERT,*
- *Me Philippe LUCE, greffier au dit Châtelet & commis au greffe en chef du dit lieu, cousin paternel des dits mineurs,*
- *Me Pierre FRANÇOIS, procureur au dit Châtelet de Paris, aussi cousin paternel à cause de Marguerite LUCE, sa femme,*
- *Me Jean LE CERF, commissaire examinateur au dit Châtelet, oncle maternel des dits mineurs & émancipée,*
- *Me Antoine MOREAU, greffier de l'audience du civil & siège présidial du Châtelet, cousin maternel à cause de Dam^{lle} Marguerite RAINCE, sa femme, des dits mineurs & émancipée,¹*
- *Me François REGNAULT, avocat en parlement, aussi cousin maternel d'iceux dits mineurs & émancipée,*
- *Me Emmanuel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, cousin germain maternel des dits mineurs & paternel de la dite émancipée,²*

nous requérant, les dits Mre Pierre RAINCE & Daniel REGNAULT ès dits noms, de prendre l'avis des dits parents ci devant nommés & comparant sur ce que dessus ; [...]

¹ Antoine MORIAU n'est pas un cousin, mais un oncle maternel..

² A cause de Catherine BECQUEREL, sa femme.

Avis de RAYMBERT du 3 février 1663

L'an 1663 le samedi 3^{ème} jour de février, par devant nous Dreux DAUBRAY [...] est comparu Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de la Sainte chapelle royale du bois de Vincennes, au nom & comme tuteur des enfants mineurs de défunt noble homme Philippe de RAYMBERT, vivant conseiller du Roy, trésorier & payeur de la gendarmerie de France, & damoiselle Catherine RAINCE, sa femme, auparavant veuve de défunt Me Martin BEQUEREL, procureur en parlement ; lequel nous a dit qu'en exécution de notre sentence contre luy obtenue le décembre dernier par damoiselle Anne BEQUEREL, fille du premier lit de la dite damoiselle Catherine RAINCE, lors émancipée d'âge, & après son [...] de Me Nicolas de LONGUEIL, procureur en ce siège, il luy avait rendu compte [...] de la tuition & administration que les dits défunts sieur & damoiselle de RAYMBERT avaient [...]

[...] l'avis des parents & amis des dits mineurs, lesquels il a fait comparaître à cet effet ce jourd'huy par devant nous pour donner leur avis tant sur le paiement du dit reliquat de compte [...] que sur la décharge qu'il demande de la tutelle des dits mineurs, & qu'il soit procédé à l'élection d'un autre tuteur en son lieu & place ; lesquels sont comparus, savoir :

- *noble homme Jean de RAYMBERT, avocat en parlement, oncle paternel & subrogé tuteur des dits mineurs,*
- *Me Philippe LUCE, greffier au dit Châtelet & exerçant la charge de greffier en chef au dit Châtelet, cousin paternel,*
- *Me Pierre LE MUSNIER, commissaire examinateur au dit Châtelet, oncle maternel à cause de dame Radegonde RAINCE, sa femme,*
- *Me Jean LE CERF, aussy commissaire examinateur au dit Châtelet, grand-oncle maternel,*
- *Me Pierre LE CONTE, docteur régent en la faculté de médecine à Paris, oncle maternel à cause de défunte damoiselle Anne RAINCE, sa femme,*
- *& Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience civile & présidial du dit Châtelet, aussy oncle maternel à cause de D^{lle} Marguerite RAINCE, sa femme,*

**Renonciation de RAIMBERT
du 23 août 1664**

L'an 1664 le samedi 23^{ème} jour d'août, par devant nous Dreux d'AUBRAY est comparu Me Nicolas de LONGUEIL, procureur au Châtelet de Paris, beau-frère à cause de Anne BECQUEREL, sa femme, & tuteur de Philippe, Marie & Jean de RAIMBERT, enfants mineurs de défunts Me Philippe de RAIMBERT & de Dam^{lle} Catherine RAINCE, sa femme, leurs père & mère ; lequel de LONGUEIL au dit nom nous a dit qu'il a convoqué & fait appeler par devant nous à ce jourd'huy les parents & amis des dits mineurs pour donner leurs avis si, au dit nom de tuteur des dits mineurs, il acceptera ou renoncera pour les dits mineurs à la succession du dit Me Philippe de RAIMBERT, leur père, attendu que la dite succession leur est plus onéreuse que profitable ; lesquels parents & amis sont comparus, à savoir :

- *Me RAIMBERT, avocat en parlement, oncle paternel,*
- *Me Philippe LUCE, greffier au Châtelet de Paris, cousin issu de germain paternel,*
- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de la Sainte chapelle du bois de Vincennes,*
- *Me Jean LE CERF, commissaire au dit Châtelet, oncles maternels,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, oncle maternel à cause de défunte Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Me Pierre LE MUSNIER, commissaire au dit Châtelet, aussy oncle maternel à cause de Radegonde RAINCE, sa femme,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience civile présidiale du dit Châtelet, aussy oncle maternel à cause de Magdeleine RAINCE, sa femme,¹*
- *Me François REGNAULT, avocat en parlement, & Me Emmanuel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, cousins germains maternels, tous par [...]*

¹ L'épouse d'Antoine MORIAU se prénomme Marguerite plutôt que Magdeleine.

Émancipation LE CONTE du 15 janvier 1665 ¹

L'an 1665 le jeudi 15^{ème} jour de janvier, par devant nous Dreux DAUBRAY est comparue damoiselle Catherine LE CONTE, âgée de 17 ans ou environ, fille de défunts Me Pierre LE CONTE, vivant docteur régent en la faculté de médecine à Paris, & de Dam^{lle} Anne RAINCE, ses père & mère, assistée de Me Simon HEMET, son procureur ; laquelle Dam^{lle} nous a dit que depuis le décès de sa dite mère arrivé longtemps auparavant, & celui de son dit père qui est tout récent, elle s'est rendue capable par sa bonne conduite de régir & gouverner ses biens à elle échus par leurs successions, en telle sorte qu'ayant à présent atteint l'âge susdit & désirant se faire émanciper, elle a obtenu lettres de bénéfice d'âge en chancellerie le jour d'hier ; pour l'entérinement desquelles & donner avis sur icelles, elle a convoqué & fait appeler par devant nous à ce jourd'huy ses parents & amis ci après nommés, lesquels sont comparus, savoir :

- *Me Geoffroy DELAIGLE, chevalier, seigneur du dit lieu, conseiller du Roy en ses Conseils & ci devant capitaine des gardes du corps de Monsieur, frère unique du Roy,*
- *Mre de BAZIAU, prêtre de l'oratoire,*
- *& Me Nicolas [...UISTE], conseiller du Roy en ses Conseils, intendant des maison & finances de madame la duchesse douairière d'Orléans, amis paternels,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, oncle maternel à cause de défunte Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Me Pierre LE MEUSNIER, commissaire examinateur au dit Châtelet, aussi oncle maternel à cause de Dam^{lle} Radegonde RAINCE, sa femme,*
- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de la chapelle royale de Vincennes, aussi oncle maternel,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience civile & présidiale du dit Châtelet, pareillement oncle maternel à cause de Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Me Jean LE CERF, commissaire examinateur au dit Châtelet, grand-oncle maternel,*
- *François BOUILLANT, gentilhomme servant du Roy, cousin maternel,*

tous en personnes fors les dits Srs de BARSIAU & RAINCE, chanoine, qui sont comparus par Me Samuel LUCAS, procureur au dit Châtelet, fondé de leur pouvoir sous seing privé ; nous requérant, le dit HEMET au dit nom, de prendre l'avis des dits parents & amis présents & du dit LUCAS pour ses constituants sur l'entérinement des dites lettres & élection d'un curateur aux causes de la dite Dam^{lle} LE CONTE ; [...]

¹ Cette émancipation donne lieu à une controverse.

Émancipation LE CONTE du 7 mars 1665

L'an 1665 le samedi 7^{ème} jour de mars, par devant nous Dreux DAUBRAY est comparu Me Emmanuel REGNAULT, procureur de Dam^{lle} Catherine LE CONTE, âgée de 17 ans, fille de défunts Me Pierre LE CONTE, vivant docteur régent en la faculté de médecine à Paris, & de Dam^{lle} Anne RAINCE, ses père & mère ; lequel REGNAULT au dit non nous a dit que la dite Dam^{lle} Catherine LE CONTE, après le décès du dit LE CONTE, son père, aurait obtenu lettres de bénéfice d'âge le 14^{ème} jour de janvier dernier [...] ; en conséquence desquelles pour donner avis sur l'entérinement d'icelles & élire un curateur aux causes de la dite Dam^{lle}, elle aurait le lendemain 15^{ème} du dit mois convoqué & fait assembler par devant nous ses parents & amis [...] :

- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de la chapelle royale de Vincennes,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris,*
- *Me Pierre LE MEUSNIER, commissaire examinateur au dit Châtelet,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience civile, présidial du dit lieu, tous 4 ses oncles,*
- *& Me Jean LE CERF, aussi commissaire examinateur au dit Châtelet, son grand-oncle,*

lesquels 4 oncles auraient été d'avis avec tous les autres parents & amis de l'entérinement des dites lettres ; & à l'égard du dit Sr Commissaire LE CERF seul, il l'aurait empêché sans en [...] les causes & raisons ; & pour curateur aux causes & actions de la dite Dam^{lle} LE CONTE, les dits parents & amis auraient nommé pour seul curateur à ses causes & actions le dit MORIAU, son oncle, fors le dit LE MEUSNIER, qui seul aurait été d'avis que fut donné à la dite Dam^{lle} LE CONTE 2 curateurs, à savoir les dits MORIAU & LE CERF, à la charge toutefois [...]

Avis de RAIMBERT du 13 mars 1666

L'an 1666 le 13^{ème} mars, par devant nous Nicolas LUSSON, conseiller, est comparu Me Nicolas de LONGUEIL, procureur au Châtelet de Paris, tuteur de Philippe, Marie & Jean de RAIMBERT, héritiers conjointement avec Anne BEQUEREL, sa femme, leur sœur utérine, de défunte Dam^{lle} Catherine RAINCE, leur mère, au jour de son [décès] femme de Me Martin BEQUEREL, procureur en parlement ¹ ; lequel nous a dit que [...]

[...] a convoqué & fait appeler à ce jourd'huy par devant nous les parents & amis des dits mineurs pour donner leurs avis sur ce que dessus ; lesquels sont comparus par Me Samuel LUCAS, procureur au dit Châtelet, fondé de leur pouvoir sous seing privé de ce jourd'huy, savoir :

- *Me Jean de RAIMBERT, avocat en parlement, oncle paternel,*
- *Me Philippe LUCE, greffier en chef du Châtelet, cousin paternel,*
- *Me Jean LE CERF, commissaire examinateur au Châtelet, grand-oncle maternel,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet, & Me Pierre LE MUSNIER, commissaire au dit Châtelet, oncles maternels,*
- *Mes Emmanuel & Nicolas REGNAULT, procureurs au dit Châtelet, cousins maternels,*

nous requérant le dit de LONGUEIL au dit nom de prendre l'avis [...]

¹ Catherine RAINCE est décédée femme de Philippe de RAIMBERT, son second époux.

Avis LE CONTE du 23 mai 1666

L'an 1666 le vendredi 23^{ème} mai, par devant nous [...] est comparue damoiselle Catherine LE CONTE, fille de défunts noble homme Me Pierre LE CONTE, vivant docteur régent en la faculté de médecine à Paris, & de damoiselle Anne RAINCE, ses père & mère, émancipée d'âge, procédant sous l'autorité de Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine en l'église royale de la Ste chapelle du bois de Vincennes, son oncle & curateur ; laquelle nous a dit que [...] elle a convoqué & fait appeler aujourd'huy par devant nous ses parents & amis pour donner leur avis sur le rachat & remboursement [...] ; lesquels parents sont comparus par Me Samuel [...], procureur au dit Châtelet de Paris, fondé de leur pouvoir sous seing privé du jour d'hier, savoir :

- *Me Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, Me Pierre LE MUSNIER, commissaire au dit Châtelet, Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience civile & siège présidial du dit Châtelet, oncles maternels,*
- *Me Jean LE CERF, commissaire au dit Châtelet, grand-oncle maternel,*
- *Me François REGNAULT, avocat en parlement, Me Emmanuel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, Me Nicolas REGNAULT, aussi procureur au dit Châtelet, cousins maternels,*

Pierre RAINCE & Marguerite CHANLATTE
(3^{èmes} nocés)

Contrat de mariage entre Pierre RAINCE & Marguerite CHANLATTE
le 4 juillet 1632 ¹

Furent présents en leur personne Me Pierre RAINCE, procureur au Châtelet de Paris & principal commis au greffe des audiences civiles & présidial du dit Châtelet, demeurant en cette ville de Paris, rue de la Tixeranderie, paroisse St Jean en Grève, pour luy & en son nom d'une part ; & honorable personne Me Guillaume CHANLATTE, bourgeois de Paris, & Catherine [PERIER], sa femme, de luy autorisée [...], faisant & stipulant pour Marguerite CHANLATTE, leur fille, demeurant en la maison de Me Nicolas RAINCE, aussy procureur au dit Châtelet de Paris, & de dame Marguerite CHANLATTE, sa femme ², sise rue St Honoré, paroisse St Germain l'Auxerrois, aussy présente & consentante [...] ;

Lesquelles parties volontairement & de l'avis & consentement, savoir de la part du dit Me Pierre RAINCE :

- *du dit Me Nicolas RAINCE, son frère, & de la dite Marguerite CHANLATTE, sa femme,*
- *de Me Daniel REGNAULT, aussy procureur au dit Châtelet de Paris, son gendre, à cause de Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *de Me Achille BODIN, procureur en la Cour de parlement, son beau-frère, à cause de dame Marie RAINCE, sa femme,*
- *Me Jehan LORET, procureur au dit Châtelet de Paris, son beau-frère, à cause de feu Michelle LORET, jadis sa femme en premières nocés,*
- *Me Georges LIMOSIN, aussy procureur au dit Châtelet, noble homme Me Jehan [BACH...], conseiller du Roy, substitut de Mr [...] en sa Cour de parlement, beaux-frères à cause de Marie & Marguerite LORET, leur femme,*
- *Me Jehan LE CERF, commissaire & examinateur [...] au dit Châtelet de Paris, beau-frère à cause de feu dame Marie LE CERF, jadis sa femme en secondes nocés,*
- *[...]*

& de la part de la dite Marguerite CHANLATTE, future épouse :

- *de noble homme Guillaume PERIER, [...] ancien échevin de cette ville, aïeul maternel,*
- *du dit Me Nicolas RAINCE & de la dite dame Marguerite CHANLATTE, sa femme, sa tante,*
- *de dame Suzanne CHARLOT, [veuve de] Claude CHANLATTE, vivant marchand [...] de Paris, aïeule paternelle à cause du dit défunt son mari,*
- *[...] GOUJON, [...] ville de Paris, son grand oncle,*
- *Me Noël CHANLATTE [...], Me Charles CHANLATTE, avocat en Parlement, Me Claude CHANLATTE [...], oncles paternels,*
- *Me Jehan PERIER [...], son oncle maternel,*
- *[...]*

¹ Me CONTENOT : MC/ET/XVI/230

² Contrat de mariage entre Nicolas RAINCE & Marguerite CHANLATTE devant Me des QUATREVAULX dans la seconde moitié de l'année 1613.

**Contrat de mariage entre Antoine MORIAU & Marguerite RAINCE
le 6 juillet 1653 ¹**

Par devant les notaires garde note du Roy, notre sire, en son Châtelet de Paris, soussignés furent présents Me Anthoine MORIAU, greffier héréditaire de l'audience civile & présidial du dit Châtelet, fils de feu Me Jacques MORIAU, vivant procureur en parlement, & dame Françoise de VILLENAULT, jadis sa femme, demeurant à Paris rue Perrin Gasselin, paroisse St Germain l'Auxerrois, pour luy & en son nom, d'une part, & dame Marguerite CHANLATTE, veuve de Me Pierre RAINCE, vivant pareillement greffier héréditaire de l'audience civile & présidial du dit Châtelet de Paris, y demeurant susdites rue & paroisse, au nom & comme stipulant en cette partie [... fait] pour Marguerite RAINCE, fille du dit défunt & d'elle, pour ce présente & consentante, pour elle en son nom, d'autre part,

Lesquelles parties en la présence & par l'avis & consentement de leurs parents & amis assemblés de part & d'autre, savoir de la part du dit S. Anthoine MORIAU futur époux :

- *Me Pierre MORIAU, docteur en médecine, frère,*
- *Me Jacques PICARD, procureur au parlement, beau-frère,*
- *Me Jean MORIAU, avocat au parlement, cousin,*
- *Me Louis VILLENAULT, conseiller en la Cour, cousin maternel,*
- *Me Jacques LE MUSNIER, sieur de [...], conseiller en la dite Cour,*
- *[...]*

& de la part de la dame Marguerite CHANLATTE & Marguerite RAINCE, sa fille :

- *Me Guillaume CHANLATTE, bourgeois de Paris, [aïeul d'icelle] & dame Agnès THIREMENT, sa femme,*
- *frère Nicolas RAINCE, religieux de Ste Croix de la Bretonnerie, frère,*
- *Mre Pierre RAINCE, chanoine à Vincennes, aussy frère,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet ², Pierre LE MUSNIER, commissaire au Châtelet ³, Philippe de RAIMBERT, bourgeois de Paris ⁴, Pierre LE COMTE, docteur en médecine ⁵, [tous] beaux-frères*
- *Me Rodolphe LEMAIRE, procureur au parlement,*
- *Me Claude RAINCE, huissier des requêtes ordinaires du Châtelet,*
- *Me Philbert CONTENOT, cy devant notaire au dit Châtelet,*
- *Me Noël CHANLATTE, bourgeois de Paris,*
- *Me Charles CHANLATTE, avocat au [...]*
- *François Emmanuel & Jean REGNAULT, fils du dit S. Daniel REGNAULT, neveux,*
- *Me François RAINCE, bourgeois de Paris, cousin,*
- *Frère [...] CAILLAU, prieur de Ste Croix,*
- *Me ... BACHELIER, substitut de Monsieur le ...*
- *Me Jean [...], commissaire & examinateur au dit Châtelet, amis*

¹ Me BUON : MC/ET/XVI/272

² Daniel REGNAULT est l'époux de Marguerite RAINCE, fille du 1^{er} mariage de Pierre.

³ Pierre LE MUSNIER est le second époux de Radegonde RAINCE, fille du 1^{er} mariage de Pierre.

⁴ Philippe de RAIMBERT est le second époux de Catherine RAINCE, fille du 2^{ème} mariage de Pierre.

⁵ Pierre LE CONTE est l'époux d'Anne RAINCE, fille du 2^{ème} mariage de Pierre.

Avis RAINCE du 30 janvier 1660

L'an 1660 le vendredi 30^{ème} jour de janvier, par devant nous Anthoine FERRAND est comparu Me Anthoine MORIAU, greffier de l'audience présidiale de cette Cour, tuteur de Françoise & Catherine RAINCE, fille mineure de défunt Me Pierre RAINCE, vivant greffier de la dite audience présidiale, & de dame Margueritte CHANLATTE, leurs père & mère ; lequel nous a dit & remontré qu'il a en ses mains une somme de 3 600 livres appartenant aux dites mineures, laquelle il convient employer pour leur profit ; [...]

Lesquels parents sont tous comparus par Me Samuel LUCAS, procureur en cette Cour, fondé de leur pouvoir sous seings privés du jour d'hier, à savoir :

- *Guillaume CHANLATTE, bourgeois de Paris, aïeul maternel,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur en cette Cour, à cause de défunte Margueritte RAINCE, sa femme,*
- *noble homme Me Philippe de RAYMBERT, conseiller du Roy, [receveur] & payeur des gages des officiers de cette Cour, aussi à cause de damoiselle Catherine RAINCE, sa femme,*
- *& noble homme Me Pierre LE COMTE, docteur régent de la faculté de médecine à Paris, pareillement à cause de feu^{lle} Anne RAINCE, sa femme, tous beaux-frères,*
- *Me Noël CHANLATTE, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Me François REVEREND¹ & Me Rodolphe LE MAIRE, procureur en parlement, à cause de dame [Catherine] CHANLATTE, sa femme, oncles maternels,*
- *& Me Emmanuel REGNAULT, procureur en cette Cour, neveu paternel,*

duquel LUCAS, pour les dits constituants, nous a, le dit Me Anthoine MORIAU au dit nom, requis de prendre le serment de nous donner bon & fidèle avis sur le dit employ [...]

¹ A cause de Louise CHANLATTE, sa femme.

Avis RAINCE du 26 novembre 1661

L'an 1661 le samedi 26^{ème} jour de novembre, par devant nous Jacques RENARD, conseiller, est comparu Me [Pierre] MORIAU, greffier de l'audience du civil & siège présidial du Châtelet de Paris, beau-frère & tuteur de Dam^{lles} Françoise & Catherine RAINCE, filles mineures de défunts Me Pierre RAINCE, vivant aussi greffier de l'audience du civil & siège présidial du dit Châtelet, & de Dam^{lle} Marguerite CHANLATTE, leurs père & mère ; lequel MORIAU au dit nom nous a dit & a convoqué & fait appeler par devant nous à ce jourd'huy les parents & amis des dites mineures pour donner leurs avis si il acceptera l'occasion qui se présente de faire acquisition pour icelles mineures [...] de 75 livres de rente au denier 20 [...] ; lesquels parents & amis sont comparus, à savoir :

- *Me Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, beau-frère à cause de défunte Marguerite RAINCE, sa femme, subrogé tuteur,*
- *Me Pierre LE MEUSNIER, commissaire examinateur au dit Châtelet, aussi beau-frère à cause de Dam^{lle} Radegonde RAINCE, sa femme,*
- *Me Pierre LE COMTE, docteur régent de la faculté de médecine [à Paris], aussi beau-frère à cause de défunte Dam^{lle} Jeanne RAINCE, jadis sa femme,*
- *Me Emmanuel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, neveu paternel,*
- *Me Guillaume CHANLATTE, bourgeois de Paris, aïeul maternel,*
- *Nicolas CHANLATTE, [...], oncle maternel,*
- *& Me Rodolphe LE MAIRE, procureur en parlement, aussi oncle maternel à cause de Dam^{lle} Catherine CHANLATTE, sa femme,*

*nous requérant, le dit [Pierre] MORIAU au dit nom, de prendre l'avis des dits parents sur le dit employ ; [...]*¹

¹ Le tuteur des mineures RAINCE ne se prénomme pas Pierre, mais Antoine.

**Avis RAINCE, LE CONTE & RAIMBERT
du 7 janvier 1662**

L'an 1662 le 7^{me} jour de janvier, par devant nous Dreux DAUBRAY sont comparus :

- *Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, au nom & comme tuteur des enfants mineurs de luy & de défunte Margueritte RAINCE, sa femme ; & encore comme curateur d'Anne BECQUEREL, fille du premier lit de défunte damoiselle Catherine RAINCE, veuve de Me Martin BECQUEREL, procureur en la Cour ;*
- *Me Pierre LE CONTE, docteur régent en la faculté de médecine à Paris, au nom & comme tuteur de damoiselle Anne LE CONTE, fille mineure de luy & de défunte damoiselle [Anne] RAINCE, jadis sa femme ;*
- *Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience civile & siège présidial du dit Châtelet, au nom & comme tuteur des enfants mineurs de défunts Me Pierre RAINCE, aussi greffier de l'audience civile & siège présidial du dit Châtelet, & de dame Margueritte CHANLATTE, sa femme ;*
- *& Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine en l'église royale de la Ste chapelle de Vincennes, au nom & comme tuteur des enfants mineurs de défunt Me Philippe de RAIMBERT, vivant conseiller du Roy, trésorier & payeur de la gendarmerie de France, & de la dite damoiselle Catherine RAINCE ;*

lesquels nous ont dit & remontré qu'il appartient tant aux exposants qu'aux dits mineurs, & à dame Radegonde RAINCE, femme de Me Pierre LE MUSNIER, commissaire du dit Châtelet, & aux autres enfants majeurs du dit REGNAULT comme héritiers, savoir :

- *les dits enfants majeurs & mineurs des dits Me Daniel REGNAULT & feu sa femme par représentation d'icelle leur mère pour un huitième,*
- *la dite dame Radegonde RAINCE de son chef pour un pareil huitième,*
- *la dite damoiselle Anne BECQUEREL & les dits mineurs de RAIMBERT, ensemble de défunte damoiselle Catherine RAINCE, leur mère, qui était héritière pour un huitième,*
- *la dite damoiselle ~~Catherine~~ Anne LE CONTE, de défunte damoiselle Anne RAINCE, sa mère, vivante femme du dit sieur LE CONTE, qui était héritière pour un autre huitième,*
- *& les dits Mre Pierre & damoiselles Marguerite, Françoise & Catherine RAINCE la jeune, chacun pour un autre huitième,*

de défunt Me Pierre RAINCE, leur père & aïeul, vivant greffier héréditaire de l'audience civile & présidial du Châtelet de Paris ; lequel était héritier pour un quart de Me Nicolas RAINCE, son frère ci après nommé ; [...] quart du droit de réversion, tant mobilier qu'immobilier, à cause du don mutuel fait entre le dit défunt Me Nicolas RAINCE, vivant avocat & procureur au dit Châtelet, & feu Margueritte CHANLATTE, sa femme, & dont elle a joui depuis le décès d'icelui son mari jusqu'au 16 janvier 1661 qu'elle serait décédée ; duquel quart Me Guillaume CHANLATTE, bourgeois de Paris, son frère & son légataire universel, veut bailler & composer [...]

C'est pourquoy ils les ont à cette fin fait convoquer & assembler par devant nous à ce jourd'huy ; à laquelle assignation sont comparus, savoir :

- *Me Pierre MUSNIER, commissaire enquêteur & examinateur au dit Châtelet, beau-frère des dits mineurs RAINCE & oncle maternel de la dite BECQUEREL & des autres mineurs à cause de dame Radegonde RAINCE, sa femme,*
- *Me Jean LE CERF, aussi commissaire examinateur au dit Châtelet, grand-oncle maternel d'icelle BECQUEREL, des dits mineurs de RAIMBERT & LE CONTE,*

- noble homme Jean de RAIMBERT, avocat en parlement, subrogé tuteur & oncle paternel des dits mineurs de RAIMBERT,
- Me Pierre FRANÇOIS, procureur au Châtelet de Paris, cousin paternel des dits mineurs de RAIMBERT à cause de [Marguerite] LUCE, sa femme,
- Me Philippe LUCE, greffier au dit Châtelet & exerçant la charge de greffier en chef au dit lieu, aussi cousin paternel des dits mineurs de RAIMBERT,
- Me François REGNAULT, avocat en parlement, Me Emmanuel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, & Jean REGNAULT, bourgeois de Paris, les dits REGNAULT frères, neveux & cousins germains de tous les dits mineurs & émancipés, même le dit Emmanuel REGNAULT cousin paternel de la dite BECQUEREL émancipée à cause de Catherine BECQUEREL, sa femme,

lesquels, après serment fait en tel cas requis & accoutumé, ont dit qu'ils sont tous d'avis [...]

Avis RAINCE du 16 février 1663

L'an 1663 le vendredi 16^{ème} jour de février, par devant nous Charles DUJOU, conseiller, est comparu Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience présidiale du Châtelet, tuteur des damoiselles Françoise & Catherine RAINCE, filles mineures de défunt Me Pierre RAINCE, vivant aussi greffier de la dite audience présidiale, & de damoiselle Marguerite CHANLATTE, leur père & mère ; lequel MORIAU au dit nom nous a dit & a convoqué & fait appeler [par devant nous ce jour d'huy] les parents tant paternels que maternels des dites damoiselles mineures pour donner leur avis sur l'employ & comment faire pour leur profit des sommes & hoir [...] qu'il a en ses mains [...] ; lesquels parents sont comparus, savoir :

- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de la Ste chapelle royale de Vincennes, frère,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, beau-frère à cause de défunte [Marguerite] RAINCE, sa femme & subrogé tuteur,*
- *Me Pierre LE MUSNIER, commissaire enregistreur & examinateur au dit Châtelet, aussi beau-frère à cause de [Radegonde] RAINCE, sa femme, ¹*
- *Me Claude RAINCE, huissier ordinaire du Roy en son Conseil d'État [...], cousin paternel,*
- *Nicolas CHANLATTE, marchand bourgeois de Paris, & Me Rodolphe LE MAIRE, procureur en parlement, oncles maternels,*

tous par Me Emmanuel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, fondé de leur pouvoir sous seing privé de ce jour d'huy, lequel après le serment [...]

¹ Marguerite & Radegonde RAINCE sont des sœurs consanguines des mineures, issue du premier mariage de Pierre RAINCE.

Avis RAINCE du 13 août 1663

L'an 1663 le lundi 13^{ème} jour d'août, par devant nous Nicolas LUSSON, conseiller, est comparu Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience présidiale du Châtelet, tuteur de damoiselles Françoise & Catherine RAINCE, filles mineures de défunt Me Pierre RAINCE, vivant aussi greffier de la dite audience présidiale, & de damoiselle Marguerite CHANLATTE, leur père & mère ; lequel MORIAU au dit nom nous a dit & remontré qu'il a des deniers en ses mains [...] lesquels il convient employer pour [...] ; & [...] se présente Me Charles CHANLATTE, [...] au Conseil du Roy, qui demande à prendre les dits deniers jusqu'à la somme de 7 000 livres à constitution de rente à denier 20 ; lui MORIAU, tuteur, a convoqué & appelé par devant nous ce jour d'huy les parents & amis des dites mineures pour donner sur ce leur avis, lesquels sont comparus par Me VILLETIER, procureur au dit Châtelet, fondé de leur pouvoir sous seing privé d'au jour d'huy à cet effet :

- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de Vincennes, frère,*
- *Me Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, beau-frère & subrogé tuteur,*
- *Me François [...], oncle maternel,*
- *Me Rodolphe LE MAIRE, procureur en parlement, aussi oncle maternel,*
- *Me Emmanuel REGNAULT, procureur au dit Châtelet, neveu paternel,¹*
- *Me Nicolas RAINCE, prêtre, cousin paternel,*
- *Me Pierre CHARLOT, avocat au Conseil, aussi cousin paternel ;*

nous requérant le dit MORIAU au dit nom de prendre l'avis du dit VILLETIER pour les dits parents constituant sur les employ & question ; sur quoy faisant droit [...]

¹ Emmanuel REGNAULT est le fils de Daniel & Marguerite RAINCE.

Avis RAINCE du 6 février 1666

L'an 1666 le samedi 6^{ème} jour de février, par devant nous Dreux DAUBRAY est comparu Dam^{lle} Catherine RAINCE, fille de défunts Me Pierre RAINCE, vivant greffier de l'audience présidiale de cette Cour, & de Dam^{lle} Marguerite CHANLATTE, ses père & mère, émancipée d'âge, procédant sous l'autorité de Me Daniel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, son curateur ; laquelle Dam^{lle} nous a dit qu'elle a fait appeler par devant nous aujourd'hui ses parents & amis ci après nommés pour donner leurs avis sur l'employ qu'il convient faire pour son profit de quelques deniers comptants qu'elle a par devers elle, procédant du rachat qui a été fait par Me Anthoine MORIAU, greffier de la dite audience présidiale ; & si d'iceux deniers elle en acquerra de Me François REGNAULT, avocat au dit parlement, Me Emmanuel REGNAULT, procureur au Châtelet de Paris, Jean REGNAULT, écuyer, sieur de Blignery, Me Nicolas REGNAULT, aussi procureur au dit Châtelet, & Daniel REGNAULT, tous frères, le huitième par indivis au total d'une maison sise au faubourg St Germain, rue des Boucheries, où pend pour enseigne les trois pigeons, appartenant aux dits REGNAULT par le partage fait avec eux des biens de la succession du dit défunt Me Pierre RAINCE, leur aïeul, comme représentant défunte Marguerite RAINCE, leur mère, au jour de son décès femme de Me Daniel REGNAULT, aussi procureur au dit Châtelet, leur père ; lesquels parents sont comparus, savoir :

- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de la chapelle royale de Vincennes,*
- *le dit Me Daniel REGNAULT, procureur au dit Châtelet,*
- *Me Pierre LE MEUSNIER, commissaire examinateur au dit Châtelet,*
- *& le dit Me Anthoine MORIAU,*
frère & beaux-frères,
- *Me Jean LE CERF, commissaire examinateur au dit Châtelet,*
- *Me Rodolphe LE MAIRE, procureur en parlement, oncle maternel, ¹*
- *& Me Pierre CHARLOT, avocat au Conseil, cousin, ²*

tous par Me Samuel LUCAS, procureur au dit Châtelet, fondé de leur pouvoir, nous requérant, la dite Dam^{lle} Catherine RAINCE, de prendre l'avis [...]

¹ A cause de Catherine CHANLATTE, sa femme.

² A cause de Françoise RAINCE, sa femme.

Curation RAINCE du 17 septembre 1667

L'an 1667 le samedi 17^{ème} jour de septembre en l'hôtel, [par devant] nous Antoine DAUBRAY, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé & lieutenant civil, sont comparus les parents & amis de Catherine RAINCE, fille mineure de défunts Me Pierre RAINCE, vivant greffier de l'audience civile & siège présidial du Châtelet de Paris, & de Marguerite CHANLATTE, ses père & mère, émancipée d'âge, à l'effet de luy élire un curateur à ses causes au lieu de défunt Me Daniel REGNAULT, vivant procureur au dit Châtelet, son beau-frère & curateur, en exécution de notre sentence du 7^{ème} du présent mois, portant que nouvelle assemblée serait [faite] de 4 des plus proches parents paternels & 4 des plus proches parents maternels de la dite émancipée pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur à ses causes & actions, savoir :

- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine en la Ste chapelle du bois de Vincennes, frère,*
- *Me Pierre LE MUSNIER, commissaire examinateur au dit Châtelet, beau-frère à cause de Radegonde RAINCE, sa femme,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience civile & siège présidial du dit Châtelet, aussi beau-frère à cause de Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Me André PIOGER, conseiller du Roy en ses Conseils, pareillement beau-frère à cause de dame Françoise RAINCE, son épouse,*
- *Nicolas CHANLATTE, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *François REVEREND, aussi bourgeois de Paris & oncle maternel à cause de Louise CHANLATTE, sa femme,*
- *Me Rodolphe LE MAIRE, procureur en parlement, aussi oncle maternel à cause de Catherine CHANLATTE, sa femme,*
- *Me Charles CHANLATTE, avocat au parlement & aux Conseils du Roy, grand-oncle maternel,*

tous présents en personne ; lesquels, après serment par eux fait de nous donner bon & fidèle avis sur la dite élection, ont dit [...]

Avis RAINCE du 14 décembre 1668

L'an 1668 le vendredi 14^{ème} décembre, vu par nous Antoine DAUBRAY, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & lieutenant civil, la requête à nous [...] faite par damoiselle Catherine RAINCE, fille de défunt Me Pierre RAINCE, vivant greffier de l'audience civile du Châtelet de Paris, émancipée d'âge, & procédant sous l'autorité de André PIOGER, conseiller & secrétaire du Roy & son curateur ; expositive qu'il lui appartient une maison [...]

pour parvenir à la dite réfection de [...], ce que ne pouvant valablement faire sans avoir l'avis des sieurs ses parents & amis, elle les a fait convoquer de comparaître par devant nous à ce jour d'huy [...], à savoir :

- *Me Pierre LEMUSNIER, conseiller du Roy & commissaire examinateur au Châtelet de Paris, beau-frère à cause de damoiselle Radegonde RAINCE, sa femme,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience civile & présidial du Châtelet, pareillement beau-frère à cause de damoiselle Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Nicolas CHANLATTE, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *François REVEREND, bourgeois de Paris, aussi oncle maternel à cause de damoiselle Louise CHANLATTE, sa femme,*
- *Me Rodolphe LEMAIRE, procureur en parlement, oncle maternel à cause de damoiselle Catherine CHANLATTE, sa femme,*
- *Me Charles CHANLATTE, avocat en parlement & aux Conseils du Roy, grand-oncle maternel,*
- *Mrs Emmanuel & Nicolas REGNAULT, procureurs au dit Châtelet, cousins,*
- *vénérable & discrète personne Me Nicolas RAINCE, prêtre, cousin germain paternel,*

Tuition MOREAU du 2 mai 1674

L'an 1674 le 2^{ème} jour de mai, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Me Jacques GILLET, procureur de Laurent MOREAU, écuyer, sieur de Villers, contrôleur de la maison du Roy ; lequel GILLET au dit nom nous à dit que le dit sieur MOREAU a convoqué à ce jour par devant nous les parents de Catherine MOREAU, sa fille & de défunte dame Catherine RAINCE, jadis son épouse, ses père & mère, âgée de 6 semaines, pour donner leurs avis sur l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur qu'il convient faire à icelle mineure pour ses personnes & biens dorénavant régir & gouverner [...]

& d'autant que les dits parents sont comparus, savoir :

- *dame Catherine THEVENET, veuve de Laurent MOREAU, écuyer, sieur de Villiers & de Chassy, aïeule paternelle,*
- *Louis MOREAU, écuyer, sieur de Chassy, Mre Joseph MOREAU, prêtre chanoine de l'église de la Sainte Chapelle & Messire Christophe MOREAU, prêtre chanoine de l'église collégiale du château [...], oncles paternels,*
- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de la sainte Chapelle de Vincennes, oncle maternel,*
- *Me Pierre LE MEUSNIER, conseiller du Roy, commissaire examinateur enquêteur au Châtelet, oncle maternel à cause de Dam^{lle} Radegonde RAINCE, sa femme,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier du civil & présidial du Châtelet de Paris, aussy oncle maternel à cause de demoiselle Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *& André PIOGER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, pareillement oncle maternel à cause de dame Françoise RAINCE, sa femme,*

[...]

**Bénéfice d'inventaire RAINCE
du 18 juillet 1676**

Vu les lettres en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris ce 18 juillet présent mois, signées par le Conseil LAHOGUE & scellées, obtenues & impétrées par Mre Pierre RAINCE, Dam^{lles} Radegonde, Marguerite & Françoise RAINCE, par lesquelles lettres & pour les causes y contenues sa Majesté leur aurait [permis] de se dire & porter héritier par bénéfice d'inventaire de Catherine MOREAU, fille de Me Laurent MOREAU & de Catherine RAINCE, ses père & mère, sans être tenu de payer aucune chose des dettes de sa succession [...]

**Tuition & avis PIOGER de RETONVAL
du 4 février 1711**

L'an 1711 le 4^{ème} jour de février, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Dam^{lle} Angélique Claude PIOGER, mineure, fille de Pierre Charles PIOGER, écuyer, seigneur de Retonval, & de dame Agnès Jeanne TOURQUOY, ses père & mère, savoir :

- *André PIOGER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, aïeul paternel,*
- *André PIOGER de POLLIGNY, écuyer, oncle paternel,*
- *Me Charles PIOGER, conseiller du Roy, notaire & payeur des rentes,*
- *[Nicolas Guillaume] MORIAU, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, son avocat & procureur en l'hôtel de cette ville,*
- *Louis MORIAU, colonel des archers du dit hôtel de ville, cousins issus de germains paternels,*
- *Me Gaspard PECOU, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, cousin issu de germain maternel,*
- *Me Pierre SERIN, avocat en parlement, Claude SERIN, écuyer, gentilhomme ordinaire de feu Monsieur, Claude SERIN, écuyer, sieur de [Ville...le], & Nicolas SERIN, écuyer, sieur Dufresne, gentilhomme ordinaire de S. A. R. Mr le duc d'Orléans, cousins maternels,*

tous par Me Charles Mathieu REGNAULT, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis [...]

Claude RAINCE & Élisabeth LE LORAIN

Contrat de mariage entre Claude RAINCE & Catherine BOUCHER le 24 février 1659 ¹

Par devant les notaires du Roy au Châtelet de Paris soussignés, furent présents Me Claude RAINCE, huissier ordinaire du Roy en la grande chancellerie de France, fils de défunt Me Claude RAINCE, vivant huissier ordinaire de sa Majesté aux registres ordinaires de son hôtel, & de défunte dame Élisabeth LE LORAIN, sa femme, demeurant rue St Honoré, paroisse St Eustache, d'une part ;

& honorable femme Marguerite BAILLOT, veuve de défunt Pierre BOUCHER, vivant marchand drapier, bourgeois de Paris, demeurant rue St Antoine [à la porte Baudoyer], paroisse St Gervais, au nom & comme stipulant pour Catherine BOUCHER, fille du dit défunt & d'elle, à ce présente de son vouloir & consentement, d'autre part ;

Lesquelles parties, en la présence, par l'avis & consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit sieur Claude RAINCE, futur époux :

- *Me Claude RAINCE, huissier ordinaire du Roy en la grande chancellerie de France, ²*
- *Me Nicolas RAINCE, prêtre en l'église St Eustache,*
- *Me Simon RAINCE, avocat ès conseils d'État [...] du Roy,*
- *Me Jean RAINCE, commissaire examinateur & enquêteur au Châtelet de Paris,*
- *Me François [RAINCE], huissier ordinaire du Roy aux requêtes de l'hôtel, frères,*
- *sieur Roland LE LORAIN, marchand épicier, bourgeois de Paris, oncle paternel, ³*
- *Nicolas du MAYNE, procureur en parlement, cousin,*
- *Marie MACLOU, veuve de Gilles [DOSSI ?], sergent à verge au Châtelet de Paris, cousin,*
- *Mre Pierre MARTIN, prêtre docteur en théologie, conseiller aumônier du Roy, & curé de l'église paroissiale St Eustache de Paris,*
- *Jean SAVARY, écuyer, sieur de [...], conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, du collège ancien,*
- *[...]*

& de la part de la dite future épouse :

- *Sr Claude BOUCHER, marchand drapier, bourgeois de Paris,*
- *Joseph BOUCHER, bachelier en théologie,*
- *Sr Julien BOUCHER, marchand drapier, bourgeois de Paris,*
- *Sr Pierre [BERGER], marchand drapier, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Mre Alexandre BAILLOT, prêtre bachelier en théologie, oncle maternel,*
- *Nicolas BAILLOT, marchand drapier, bourgeois de Paris,*
- *[...], prêtre docteur doyen de la faculté de théologie, curé de l'église paroissiale St Landry, oncles,*
- *[...]*

¹ Me GROYN : MC/ET/CXVII/549

² Ce frère homonyme de l'époux, de même profession que lui, est inconnu.

³ Vraisemblablement maternel plutôt que paternel.

Avis CHARLOT du 5 mai 1668

L'an 1668 le samedi 5^{ème} jour de mai, vu par nous Antoine DAULRAY la requête présentée par damoiselle Françoise RAINCE, veuve de défunt Me Pierre CHARLOT, vivant avocat au Conseil privé du Roy, au nom & comme mère & tutrice des enfants mineurs du dit défunt & d'elle, aux fin d'assembler par devant nous les parents & amis des dits mineurs pour donner leurs avis s'ils [...] accepter ou renoncer à la succession du dit défunt, leur père, attendu qu'elle semble leur être plus onéreuse que profitable ; lesquels parents & amis [...] sont à cette fin comparus, savoir :

- *Me Nicolas RAINCE, prêtre sacristain de l'église Saint Eustache,*
- *Me Claude RAINCE, huissier en la grande Chancellerie de France,*
- *Simon RAINCE, conseiller secrétaire du Roy & avocat ès Conseils de sa Majesté,*
- *Me Jean RAINCE, commissaire examinateur au Châtelet de Paris,*
- *Me François RAINCE, bourgeois de Paris,*
- *Me François REGNAULT, avocat en parlement,*
- *[...]*

**Bénéfice d'inventaire RAINCE
du 4 janvier 1678**

Vu par nous Jean LE CAMUS, chevalier, [...], les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 31 & dernier décembre dernier, signées par le conseil PETIT-PIN & scellées, obtenues & impétrées par :

- *Me Claude RINCE, huissier ordinaire du Roy en sa grande chancellerie,*
- *Simon RAINCE, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances,*
- *Marie CHARLOT, femme de Claude de CAMPS, procureur au Châtelet, autorisée par justice au refus du dit de CAMPS,*
- *Jean Baptiste PERDUCAT, maître chirurgien juré à Paris, à cause de Dam^{lle} Nicole Françoise CHARLOT, sa femme,*

les dits RAINCE, frères du dit défunt Me Jean RAINCE, conseiller du Roy, commissaire examinateur au dit Châtelet, & les dites CHARLOT sœurs¹, & nièces du dit défunt RAINCE ; par les quelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté leur aurait permis de se dire & porter héritiers par bénéfice d'inventaire du dit défunt RAINCE [...]

¹ Filles de Pierre & Françoise RAINCE.

Avis RAINCE du 23 décembre 1680

L'an 1680 le 23^{ème} jour de décembre, en l'hôtel & par devant nous Pierre GIRARDIN est comparu Me Étienne LE DOULX, procureur de Simon RAINCE, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, & avocat ès Conseils de sa Majesté ; lequel LE DOULX au dit nom nous a dit qu'il a été remboursé au Sr RAINCE 150 livres de rente appartenant à Dam^{lle} Marie Élisabeth RAINCE, fille mineure du dit Sr RAINCE & de défunte dame Françoise HUOT, son épouse, par Claude SELON, sieur de [...], curateur de l'interdiction de Me Jacques DUVAL, procureur au Châtelet, qui avait constitué la dite rente [...] avec autres personnes à feu Me Claude HUOT, sieur de [Mesnil Don], avocat en parlement, qui avait cédé icelle avec autres au dit Sr RAINCE & à la dite feue dame HUOT, son épouse, en faveur de leur mariage par acte fait en exécution du contrat d'icelui le 18 juillet 1667 ; lequel remboursement [...]

pourquoy il a convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis d'icelle mineure, sa fille, pour donner leurs avis aux fins du remploy ; & d'autant qu'ils sont comparus, savoir :

- *Mre Nicolas RAINCE, prêtre sacristain de l'église Saint Eustache,*
- *Me Claude RAINCE, huissier ordinaire du Roy en sa grande chancellerie, oncles paternels,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience du siège présidial du Châtelet de Paris,*
- *André PIOGER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, cousins paternels à cause de Dam^{lles} Marguerite & Françoise RAINCE, leurs épouses,*
- *Me Barthélemy HUOT, sieur de [Mesnil Don], avocat en parlement, oncle maternel,*
- *[...], cousins maternels,*

tous par Me Jacques LHERITIER, procureur au dit Châtelet, fondé de leur procuration passée par devant [...]

**Bénéfice d'inventaire RAINCE & CHARLOT
du 29 octobre 1682**

L'an 1682 le 29 octobre, vu par nous Pierre GIRARDIN les lettres royales en forme de bénéfice d'inventaire données en la chancellerie du Palais à Paris le 24 de ce mois, signées par le conseil PETITPIED & scellées, obtenues & impétrées par :

- *Me Claude RAINCE, huissier ordinaire en la grande chancellerie,*
- *Me Simon RAINCE, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, & avocat ès Conseils de sa Majesté,*
- *Dam^{lle} Marie CHARLOT, femme autorisée par justice à la poursuite de ses droits au refus de Me Claude DECAMPS, procureur au Châtelet,*
- *Me Jean Baptiste PERDUCAT, chirurgien ordinaire du Roy, juré à Paris, & Nicole CHARLOT, sa femme,*

tous habiles à se dire & porter héritiers de défunt Mre Nicolas RAINCE, prêtre, frère des dits Srs RAINCE & oncle des dites CHARLOT ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté aurait permis aux dits sieurs & damoiselles impétrants de se dire & porter héritiers par bénéfice d'inventaire du dit défunt Mre Nicolas RAINCE, & en cette qualité prendre tous & chacun ses biens meubles & immeubles, pourvu qu'ils n'eussent fait acte d'héritiers purs & simples du dit défunt, à la charge d'accomplir le testament, si aucun y avait, & payer les dettes du dit défunt jusques à concurrence du dit inventaire, de la valeur duquel ils bailleraient caution ; [...]

Avis RAINCE du 29 janvier 1684¹

L'an 1684 le 29^{ème} jour de janvier, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Me Jacques LHERITIER, procureur au Châtelet & de damoiselle Marie Élisabeth RAINCE, âgée de 16 ans ou environ, fille mineure de Simon RAINCE, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & des ses finances, & de défunte dame Françoise HUOT, ses père & mère ; lequel LHERITIER au dit nom nous a dit que la dite damoiselle mineure a dès le 9 janvier 1683 obtenu lettres de la chancellerie du palais, signées par le conseil SOUFFLOT & scellées, à nous adressant afin de se faire émanciper & jouir du revenu ; lesquelles lettres désirant faire entériner, la dite Dam^{lle} impétrante nous aurait baillé sa requête expositive [avec dessus] afin qu'il nous plaise luy permettre de faire assigner par devant nous ses parents & amis pour donner leurs avis sur l'entérinement des dites lettres ; sur laquelle requête étant intervenue notre ordonnance du 31 décembre dernier, elle a, en vertu d'icelle & aux fins sus-dites par exploit [...], fait assigner à ce jour par devant nous Me Barthélemy HUOT, avocat en parlement, son oncle maternel ; comme aussi a la dite Dam^{lle} impétrante, en vertu de notre dite ordonnance & aux fins ci-dessus, convoqué à ce jour par devant nous ses autres parents & amis ci après nommés, savoir :

- *Me Claude RAINCE, huissier ordinaire en la grande chancellerie, oncle paternel,*
- *Mre Pierre RAINCE, prêtre chanoine de l'église royale de la Ste chapelle de Vincennes,*
- *Me Pierre LE MUSNIER, conseiller du Roy, commissaire au dit Châtelet, cousin ascendant de germain à cause de damoiselle Radegonde RAINCE, sa femme,*
- *Me Antoine MOREAU, greffier de l'audience présidiale du dit Châtelet de Paris, cousin de même degré à cause de Dam^{lle} Marguerite RAINCE, sa femme,*
- *Claude SOISEL, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, cousin maternel,*
- *Me DAUVERGNE, conseiller du Roy, professeur des langues hébraïques & syriaques, cousin paternel,*
- *& Me Jean Étienne MARTIN, avocat en parlement & ès Conseils de sa Majesté, ami,*

*nous requérant le dit LHERITIER comparant de prendre leurs serment & avis sur ce que dessus, sinon qu'il nous plaise donner défaut à l'encontre d'eux avec tel profit que de raison en la manière accoutumée.*²

¹ Avis annexé à la sentence du 5 décembre 1684.

² L'émancipation de Marie Élisabeth RAINCE donne lieu à une longue controverse d'ordre financier (18 pages) entre Simon RAINCE, son père & tuteur, & Barthélemy HUOT, son oncle maternel & subrogé tuteur.

**Émancipation, tutition & avis RAINCE
du 3 février 1688**

L'an 1688 le 3^{ème} février, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le dernier janvier dernier, signées par le conseil RAINCE & scellées, obtenues & impétrées par Élisabeth, âgée de 22 ans¹, & Claude Joseph RAINCE, âgé de 21 ans ou environ, enfants de défunt Me Claude RAINCE, huissier ordinaire du Roy en la grande Chambre, & de Catherine BOUCHER, leurs père & mère ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté nous aurait mandé [...]

Suivant & aux fins desquelles lettres ont les dits impétrants convoqué & fait assembler à ce jourd'huy par devant nous leurs parents & amis pour donner leurs avis tant de l'entérinement des dites lettres & élection [d'un curateur] à leurs causes & actions, que de l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur à François RAINCE, aussi leur frère mineur, à savoir :

- *la dite damoiselle veuve, mère,*
- *Simon RAINCE, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, oncle paternel,*
- *Mre Joseph BOUCHER, prêtre docteur de la maison & société de Sorbonne, & curé de St Nicolas du Chardonnet à Paris,*
- *Mre Julien Sulpice BOUCHER, bachelier en théologie,*
- *Mre François BOUCHER, prêtre docteur de la maison & société de Sorbonne,*
- *sieur Pierre HERON, marchand bourgeois,*
tous oncles maternels,
- *Me Jacques DAUVERGNE, professeur royal en langue arabe, cousin paternel,*
- *Benoît PIGET, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, cousin paternel,*
- *Me HUOT, avocat en parlement, cousin paternel,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier au parc civil du Châtelet, Me Louis DATTÉ, huissier ordinaire du Roy en ses Conseils, tous les deux [...]*

[...] procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...]

¹ Mariée le 16 février 1689 à St Eustache avec Paul DELORME, écuyer & conseiller du Roy en la Chambre des monnaies.

Avis RAINCE du 22 mai 1688

L'an 1688 le 22^{ème} mai, par devant nous Jean LE CAMUS est comparue Dam^{lle} Marie Élisabeth RAINCE, fille mineure de Simon RAINCE, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, avocat au parlement & aux Conseils de sa Majesté, & de défunte dame Françoise HUOT, jadis son épouse, ses père & mère, seule & unique héritière de la dite feue [sa mère], émancipée d'âge, procédant sous l'autorité de Me Jacques LHERITIER, procureur au Châtelet, son curateur aux causes, & le dit LHERITIER au dit nom ; qui nous ont dit qu'ils ont convoqué & fait assembler à ce jourd'huy par devant nous les parents & amis de la dite mineure émancipée pour donner leurs avis sur [...] ;

lesquels parents & amis sont comparus, savoir :

- *le dit Sr RAINCE, père,*
- *Me DAUVERGNE, conseiller du Roy & son professeur en langue hébraïque, cousin du côté maternel,*
- *Me Antoine MORIAU, greffier de l'audience civile & présidiale du Châtelet de Paris, cousin ayant le germain sur la dite damoiselle RAINCE du côté paternel à cause de dame Marguerite RAINCE, son épouse,*
- *André PIOGER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, cousin ayant le germain à cause de Françoise RAINCE, sa femme, du côté paternel,*
- *Me [DUMAYNE], greffier au Châtelet de Paris, cousin du côté paternel,*
- *Me GUYON, conseiller du Roy, commissaire enquêteur & examinateur au Châtelet, cousin du côté maternel,*
- *[...]*

*tous par Me Nicolas CROIZETTE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration
[...]*

**Émancipation & avis RAINCE
du 13 janvier 1699**

L'an 1699 le 13 janvier, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 10 des présents mois & an, signées par le conseil RAINCE & scellées, impétrées & obtenues par Me François RAINCE, avocat en parlement, âgé de 21 à 22 ans, fils & héritier de défunt Me Claude RAINCE, vivant huissier en la grande chancellerie de France, & de Dam^{lle} Catherine BOUCHER, ses père & mère ; l'entérinement desquelles il nous a requis [...] ¹

¹ La photo de cette première page est floue ; cependant les pages suivantes montrent que Catherine BOUCHER & Simon RAINCE, respectivement mère & oncle de François, sont toujours en vie.

Tuition de LORME du 4 novembre 1711

L'an 1711 le 4^{ème} jour de novembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents de Pierre Joseph, Claude Louis, Élisabeth Catherine Françoise, Marguerite Françoise & Marie Michelle de LORME, tous 5 enfants mineurs de défunt Monsieur Me Pierre DELORME, conseiller du Roy & commissaire en la Cour des monnayes, & de D^{lle} Élisabeth RAINCE, à présent sa veuve, leur père & mère, pour donner leurs avis sur l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur aux dits mineurs, à savoir :

- la dite D^{lle} veuve, mère,
- damoiselle Françoise BOUST, veuve du Sr Pierre de LORME, huissier du bureau de feu S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, aïeule paternelle, ¹
- Pierre COURTIN, marchand à Brou,
- Sr Guy GOISLARD, docteur en médecine, cousins paternels,
- damoiselle Catherine BOUCHER, veuve de Me Claude RAINCE, huissier ordinaire du Roy en sa grande chancellerie de France, aïeule maternelle,
- Me François RAINCE, conseiller du Roy, greffier de la Cour des aydes,
- Me Claude Joseph RAINCE, huissier ordinaire du Roy en sa grande chancellerie de France, oncles maternels,
- Claude Pierre BOUCHER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy & procureur en la Chambre des comptes,
- Monsieur Me Pierre HERON, conseiller du Roy au Châtelet de Paris,
- Monsieur Me Marc HERON, conseiller du Roy, auditeur en sa Chambre des comptes, ²
- Jean Charles ANGOT, marchand drapier, bourgeois de Paris,
- Me Louis Roger REGNARD, greffier & receveur général du grand bureau des pauvres, cousins maternels,

tous comparant par Me Pierre REGNAULT le jeune, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants, savoir pour la dite D^{lle} veuve mère & la dite D^{lle} Françoise BOUST, aïeule paternelle, qu'à leur égard elles se rapportent à justice, & pour tous les autres qu'ils nomment la dite veuve mère pour tutrice aux dits mineurs, ses enfants, & pour subrogée tutrice la dite D^{lle} Françoise BOUST, veuve Pierre DELORME, leur aïeule paternelle.

¹ Domiciliée à Brou dans l'Eure-et-Loir, où Pierre DELORME (le fils) a été inhumé en septembre 1711.

² Pierre & Marc HERON sont les enfants de Pierre & Marguerite BOUCHER.

Avis DELORME du 5 février 1712

L'an 1712 le 5^{ème} jour de février, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Pierre Joseph DELORME, Claude Louis, Élisabeth Catherine Françoise, Marguerite Françoise & Marie Michelle DELORME, enfants mineurs de défunt Mr Me Pierre de LORME, vivant conseiller du Roy & commissaire en la Cour des monnays à Paris, & de dame Élisabeth RAINCE, à présent sa veuve, leurs père & mère, savoir :

- *dame Françoise BOUST, veuve du Sr Pierre DELORME, huissier du bureau de feu S. A. royale Madame la duchesse d'Orléans, aïeule paternelle & subrogée tutrice des dits mineurs,*
- *la dite dame veuve DELORME, mère & tutrice des dits mineurs,*
- *Dam^{lle} Catherine BOUCHER, veuve de Me Claude RAINCE, huissier ordinaire du Roy en la grande chancellerie de France, aïeule maternelle,*
- *Me Claude Joseph RAINCE, huissier ordinaire du Roy en la grande chancellerie de France, oncle maternel,*
- *Me François RAINCE, conseiller du Roy, greffier des dépôts de la Cour des aydes, oncle maternel,*
- *Claude Pierre BOUCHER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy & procureur en la Chambre des comptes,*
- *Mr Me Pierre HERON, conseiller au Châtelet,*
- *Mr Me Marc HERON, conseiller du Roy, auditeur en la dite Chambre des comptes,*
- *Me Charles JANSON, conseiller du Roy, receveur & payeur des rentes sur l'hôtel de ville,*
- *Jean Charles ANGOT, marchand drapier,*
- *& Me Louis Roger REGNARD, greffier & receveur général du grand bureau des pauvres, cousins maternels,*
- *Me Guy GOISLARD, docteur en médecine, & Pierre COURTIN, marchand en la ville de Brou, cousins germains paternels,*

tous par Me Pierre REGNAULT, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par la dite dame veuve DELORME, mère & tutrice des dits mineurs, que pour conserver les dits offices de conseiller & de commissaire en la Cour des monnays & éviter la rigueur des ordonnances, il était nécessaire de donner un homme au Roy dans les 6 mois à compter du jour du décès du dit feu Sr DELORME, arrivé à Chartres le 5 septembre dernier, & payer les droits de survivance dus pour les dits 2 offices, montant à 1 650 livres ; que pour jouir des gages de l'office de commissaire, qui sont de 1 312 livres 10 sols, il convenait [...]

Avis DELORME du 20 novembre 1714

L'an 1714 le 20^{ème} jour de novembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Pierre Joseph, Claude Louis, Élisabeth Catherine Françoise, Marguerite Françoise & Marie Michelle DELORME, tous 5 enfants mineurs de défunt Mr Me Pierre DELORME, vivant conseiller du Roy en la Cour des monnayses & commissaire en la dite Cour, & de dame Élisabeth RAINCE, à présent sa veuve, & créancière de sa succession pour ses reprises & conventions matrimoniales au moyen de la renonciation qu'elle a faite à la dite communauté par acte passé par devant AVELINE & BAILLY, notaires à Paris, le 4 février 1712, dûment insinué le 18 des dits mois & an, savoir :

- *Dam^{lle} Françoise BOUST, veuve du Sr Pierre DELORME, vivant huissier du bureau de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, aïeule paternelle,*
 - *Dam^{lle} Catherine BOUCHER, veuve de Me Claude RAINCE, huissier ordinaire du Roy en la grande chancellerie de France, aïeule maternelle,*
 - *Me Claude Joseph RAINCE, huissier ordinaire du Roy en la grande chancellerie de France, oncle maternel,*
 - *Me François RAINCE, conseiller du Roy, greffier des dépôts de la Cour des aydes, oncle maternel,*
 - *Guillaume Antoine FLEUREAU, écuyer, avocat en parlement, cousin,*
 - *Me Emmanuel Nicolas PARISOT, avocat en parlement, cousin,*
 - *Mr Me Charles MAREUIL, conseiller du Roy en sa Cour des monnayses à Paris & commissaire en la dite Cour, ami,*
- tous par Me Hilaire PIDOU, procureur en cette Cour, [...]*

Émancipation DELORME du 22 octobre 1715 ¹

Vu par nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 12 octobre 1715, signées par le conseil LEPETIT & scellées, impétrées & obtenues par Pierre Joseph DELORME, âgé de 21 ans, Claude Louis, âgé de 19 ans, Élisabeth Catherine Françoise, âgée de 22 ans, Marguerite Françoise, âgée de 20 ans, & Marie Michelle DELORME, âgée de 16 ans, tous 5 enfants de défunt Mr Me Pierre DELORME, vivant conseiller du Roy & commissaire en sa Cour des monnays à Paris, & de dame Élisabeth RAINCE, leurs père & mère ; l'entérinement desquelles lettres ils nous ont requis ; & pour y parvenir, ensemble sur l'élection qu'il leur convient faire d'un curateur à leurs causes & actions, ont convoqué & fait assembler à ce jour par devant nous leurs parents & amis, savoir :

- *la dite dame veuve DELORME, leur mère,*
 - *Dam^{lle} Catherine BOUCHER, veuve de Me Claude RAINCE, huissier ordinaire du Roy en la grande chancellerie de France, aïeule maternelle,*
 - *Me Claude Joseph RAINCE, huissier ordinaire du Roy en la grande chancellerie de France, oncle maternel,*
 - *Me François RAINCE, conseiller du Roy, greffier des dépôts de la Cour des aydes, oncle maternel,*
 - *Me Joseph Alexandre BAILLET, avocat en parlement,*
 - *Me Pierre REGNAULT, procureur au Châtelet,*
 - *Me Guillaume Antoine FLEUREAU, avocat en parlement,*
 - *Me [Emmanuel Nicolas] PARISOT, avocat en parlement, cousins,*
 - *& Me Hilaire PIDOU, procureur en cette Cour, ami,*
- tous comparant par Me REGNAULT le jeune, procureur en cette Cour, [...]*

¹ Cet acte d'émanicipation est suivi par un avis DELORME du 28 novembre 1715 : il y est question de l'inventaire fait après le décès du dit feu Sr DELORME, son mari, par Me BAILLY & son confrère, notaires à Paris, le 3^{ème} jour de décembre 1711 & jours suivants.

Avis DELORME du 23 novembre 1719

L'an 1719 le 23^{ème} jour de novembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Sr Claude Louis DELORME & de Dam^{lles} Marguerite Françoise & Marie Michelle DELORME, tous trois émancipés d'âge, enfants mineurs de défunt Mr Me Pierre DELORME, conseiller du Roy & commissaire en sa Cour des monnaies à Paris, & de dame Élisabeth RAINCE, sa veuve, leurs père & mère, héritiers, chacun pour un cinquième, tant du dit défunt Sr leur père, que de feu Dam^{lle} Françoise BOUST, veuve de Me Pierre DELORME, avocat en parlement, leur aïeule paternelle, savoir :

- *Sr Claude Joseph RAINCE, huissier ordinaire du Roy en sa grande chancellerie de France, oncle maternel,*
- *Sr François RAINCE, conseiller du Roy, greffier des dépôts de la Cour des aydes, oncle maternel,*
- *Mre Louis PEU, prêtre docteur de la maison & société de Sorbonne, chanoine & sous chantre de l'église cathédrale de Chartre, ami,*
- *Me Pierre REGNAULT le jeune, procureur au Châtelet de Paris, cousin maternel, ¹*
- *Me Guillaume Antoine FLEUREAU, avocat en parlement, cousin maternel,*
- *Me Charles MAREUIL, conseiller du Roy en sa Cour des monnaies à Paris & commissaire en la dite Cour, [ami],*
- *& Me Emmanuel Nicolas PARISOT, conseiller du Roy, commissaire enquêteur & examinateur au Châtelet de Paris, cousin maternel, ²*

tous par Me Hilaire PIDOU, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants, sur ce qui leur a été représenté par la dite dame veuve DELORME, qu'entre autres biens appartenant aux dits mineurs, ses enfants, ès qualités susdites, il y a des rentes sur les aydes & gabelles [...]

¹ Sans doute petit-fils de Daniel REGNAULT & Marguerite RAINCE.

² Petit-fils de Jean PARISOT & Radegonde RAINCE.

Parentèle RAINCE

Avis MAUCLOU du 26 septembre 1664

L'an 1664 le vendredi 26^{ème} jour de septembre, par devant nous Charles DUJOUR est comparu Jean MAUCLOU, huissier sergent à verge au Châtelet de Paris, fils à [...] défunts Jean MAUCLOU, vivant procureur au dit Châtelet, & de Anne RAINCE, ses père & mère, lequel nous a dit que la dite défunte Anne RAINCE, sa mère, ayant fait un testament suggéré par la persuasion de Marie MAUCLOU, veuve de Gilles [DOSSIER], qui est [...] division, par lequel la dite RAINCE avait substitué aux enfants nés & à naître de lui, MAUCLOU, & de [...] à la dite Marie MAUCLOU & à son autre sœur & de lui MAUCLOU la part & portion qu'il pouvait avoir [...] de la dite défunte Anne RAINCE ; qui aurait fait la dite Marie MAUCLOU exécutrice de son testament ; & laquelle par conséquent s'est emparé de tous les biens, effets, titres & papiers de la dite défunte Anne RAINCE après son décès ; & ensuite la dite Marie MAUCLOU prétendant avoir fait élire un tuteur ou curateur aux dits enfants nés & à naître du dit MAUCLOU, icelle MAUCLOU a plaidé [...]

de ce qui est échu de la part du don mutuel de défunte Marguerite CHANLATTE au jour de son décès, femme de Me Philbert CONTENOT & en première noce de Me Nicolas RAINCE, vivant procureur au dit Châtelet, après le décès du dit CONTENOT [...]

[p. 2]

dont la dite Marguerite CHANLATTE jouissait, & était la portion héréditaire qui appartenait au dit MAUCLOU & à ses sœurs en la succession du dit défunt Me Nicolas RAINCE, leur oncle,

[p. 4]

lesquels parents & amis sont comparus, à savoir :

- *Jean DUMOUTIER, marchand [...] à Paris, beau-frère à cause de Marguerite MAUCLOU, sa femme,*
- *Me Antoine MEUSNIER, avocat en parlement, neveu du dit MAUCLOU du côté paternel,*
- *Me François RAINCE, huissier aux requêtes de l'hôtel, & Me Jean RAINCE, commissaire au Châtelet de Paris, cousins germains paternels,*
- *Me Nicolas du MAYNE, avocat en parlement, cousin issu de germain paternel,*